



Commune de HOSTE

MAIRIE DE LA COMMUNE DE HOSTE

22, route Nationale

57510 HOSTE

Tél / Fax : 03 87 09 60 90

S. Préfecture FORBACH

11 OCT. 2005

COURRIER ARRIVÉ



Département de la Moselle COMMUNE DE HOSTE

CARTE COMMUNALE Juillet 2004

RAPPORT DE PRESENTATION



URBANISME AMÉNAGEMENT CONSEIL
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
5, rue Thiers - BP 450 - 88011 ÉPINAL Cedex
Tél : 03 29 64 05 90 - Fax: 03 29 82 38 03
eMail: urbam@urbam.fr



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE MOSELLE
29, rue des Murs-57040 METZ Cedex
Tél : 03 87 74 46 06 - Fax: 03 87 74 75 74
eMail: caue57@fncaue.asso.fr

CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE HOSTE

SOMMAIRE

	Page
A - DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE	
PREAMBULE	3
1. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE	5
1.1 Evolution de la population	5
1.2 Facteurs de l'évolution démographique	6
1.3 Répartition par âge de la population	6
1.4 Taille des ménages	7
2. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	8
2.1 Population active et migrations domicile-travail	8
2.2 Agriculture	9
2.3 Secteurs secondaires et tertiaires	10
3. L'HABITAT	11
3.1 Structure et évolution des logements	11
3.2 Typologie des logements	12
3.3 Statut d'occupation des résidences principales	12
3.4 Date d'achèvement des logements	12
3.5 Taille des résidences principales	13
3.6 Taux de confort du parc	13
4. EQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES A LA POPULATION	14
4.1 Equipements scolaires, sportifs et socio-culturels	14
4.2 Services de santé et équipements administratifs	15
4.3 Alimentation en eau et assainissement	15
4.4 Voirie	16
4.5 Transports publics	16
4.6 Les prescriptions obligatoires et les servitudes d'utilité publique	16
5. URBANISATION	17
5.1 Repères historiques	17
5.2 Les centres anciens	19
5.3 Les faubourgs et extensions récentes du centre	20
5.4 Le lotissement de Valette	20
6. LE MILIEU PHYSIQUE	21
6.1 Topographie et relief	21
6.2 Géologie et pédologie	21
6.3 Hydrographie et climat	22

7. ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE ET OCCUPATION DU SOL	25
7.1 Les cultures agricoles	25
7.2 Les herbages	26
7.3 Les vergers	26
7.4 Les massifs boisés	27
7.5 Les haies et bosquets	27
7.6 Les friches	28
7.7 Les zones humides	28
7.8 Les étangs et les roselières	30

B - OBJECTIFS ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

1. SYNTHESE DES CONTRAINTES	32
2. PREVISION DE DEVELOPPEMENT ET OBJECTIFS MUNICIPAUX	33

C - DEFINITION ET MISE EN OEUVRE DU PARTI D'AMENAGEMENT

1. CHOIX D'AMENAGEMENT	35
2. TRADUCTION DES CHOIX ET DISPONIBILITES OFFERTES PAR LA CARTE COMMUNALE	36
3. COMPATIBILITES ENTRE PARTI D'AMENAGEMENT, OBJECTIFS ET ENVIRONNEMENT	39

LISTE DES CARTES ET PLANS INSERES DANS LE DOCUMENT

- Positionnement intercommunal : chapitre A2
- Le réseau viaire : chapitre A4
- Limite communale : préambule
- Typomorphologie du bâti : chapitre A5
- Topographie et hydrogéologie : chapitre A6
- Géologie : chapitre A6

POSITIONNEMENT INTERCOMMUNAL



COMMUNE DE HOSTE: CARTE COMMUNALE

Source: art et architecture paysagers
(pré-étude d'aménagement foncier-Décembre 2000)

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE
Echelle 1 / 100 000 °

	Commune de HOSTE
	Limite de Canton
	Freyming-Merlebach Chef-lieu de canton
	Limite d'arrondissement
	Forbach Chef-lieu d'arrondissement
	Frontière franco-allemande



PREAMBULE

HOSTE est une commune rurale du plateau lorrain située à 15 km au sud de FORBACH. Elle fait partie du canton de FREYMING-MERLEBACH, à 10 km du chef-lieu de canton.

Elle est située au centre d'un triangle formé par les agglomérations de SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES, FORBACH à des distances respectivement de 18 km et 20 km. Son point culminant est 250 mètres. Son annexe VALETTE se trouve sur la départementale 29 à environ 7 km au sud-ouest.

Les communes limitrophes sont les suivantes :

- BARST, CAPPEL, LOUPERSHOUSE au Nord,
- PUTTELANGE-AUX-LACS à l'Est,
- SAINT-JEAN-ROHRBACH, LEYVILLER, ALTRIPPE au Sud,
- MAXSTADT à l'Ouest.

La commune a une superficie de 946 ha répartie en 5321 parcelles et 647 comptes de propriété, soit une surface parcellaire moyenne de 0,18 ha. Elle est traversée par la RN 56 qui dessert SAINT-AVOLD et SARRALBE.

La commune, n'est actuellement régie par aucun règlement d'urbanisme réglementaire.

- A -
DIAGNOSTIC DE
LA COMMUNE

1. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

La population augmente régulièrement et fortement. Elle se rajeunit. L'arrivée d'accédants à la propriété est la principale explication du dynamisme de la commune en matière de démographie.

1.1 Evolution de la population

	1968	1975	1982	1990	1999
Population totale	435	441	458	516	579

Au 8 mars 1999, HOSTE compte 579 habitants (303 hommes et 276 femmes), soit une densité de 61 habitants au km². La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 63 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 121 habitants.

	Commune	Canton Freyming	Département Moselle
Population en 1990	516	28938	1011302
Population en 1999	579	28402	1023447
Taux variation annuel	+ 12,2 %	- 0,21 %	+ 1,2 %

Source : INSEE

HOSTE appartient à l'arrondissement dont FORBACH est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 191169 habitants soit une densité de 272 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1 %. Celle du canton est en légère baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, le canton a perdu 536 habitants.

Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1011302 habitants en 1990 à 1023447 habitants en 1999, soit un gain de 12145 habitants.

1.2. Les facteurs de l'évolution démographique

Périodes intercensitaires	1975- 1982	1982- 1990	1990- 1999
a) Nombre de naissances	31	48	67
b) Nombre de décès	49	31	39
c) Solde naturel (*1)	- 18	+ 17	+ 28
d) Solde migratoire (ou apparent) (*2)	+ 41	+ 18	+ 35
e) Variation de la population	+ 23	+ 35	+ 63

Source : INSEE

(*1) Solde naturel : différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès au cours de la période (soit a – b)).

(*2) Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensement de 1990 et 1999 et le solde naturel.

Au cours des années 90, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 67 naissances et 39 décès dans la commune : l'excédent naturel s'élève donc à 28 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 35 personnes.

1.3. Répartition par âge de la population

	1990	%	1999	%	Variation Absolue 1990-99	Répartition en 1999	
						Canton	Dépt.
0-19 ans	135	26 %	164	28 %	+ 29	26 %	25 %
20-39 ans	170	33 %	165	28 %	- 5	26 %	29 %
40-59 ans	136	26 %	142	25 %	+ 6	27 %	26 %
60-74 ans	48	9 %	78	14 %	+ 30	15 %	14 %
75 et +	29	6 %	30	5 %	+ 1	6 %	6 %
TOTAL	518	100 %	579	100 %	+ 61	100 %	100 %

Source INSEE

Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 164 jeunes de moins de 20 ans représentent 28 % de la population alors que cette proportion est de 25 % seulement dans le département. A l'opposé, les 30 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 5 % de la population alors que la proportion est de 6 % dans le département.

On peut considérer que la pyramide des âges est bien équilibrée.

1.4. La taille des ménages

- *Répartition du ménage*

Ménages ordinaires	1982	1990	1999
a) Nombre de ménages dont :	150	171	199
1 personne :	22	27	29
2 personnes :	31	39	59
3 personnes :	34	46	43
4 personnes :	36	46	44
5 personnes :	14	19	19
6 personnes ou + :	13	6	5
b) Pop. des ménages :	481	518	579
c) Nombre de personnes/ ménage (b/a):	3,2	3	2,9

Source : INSEE

Les ménages de deux personnes augmentent sensiblement.

- *Comparaison de la taille des ménages*

	Taille moyenne des ménages
HOSTE	2,9
Canton	2,7
Département	2,6
France	2,4

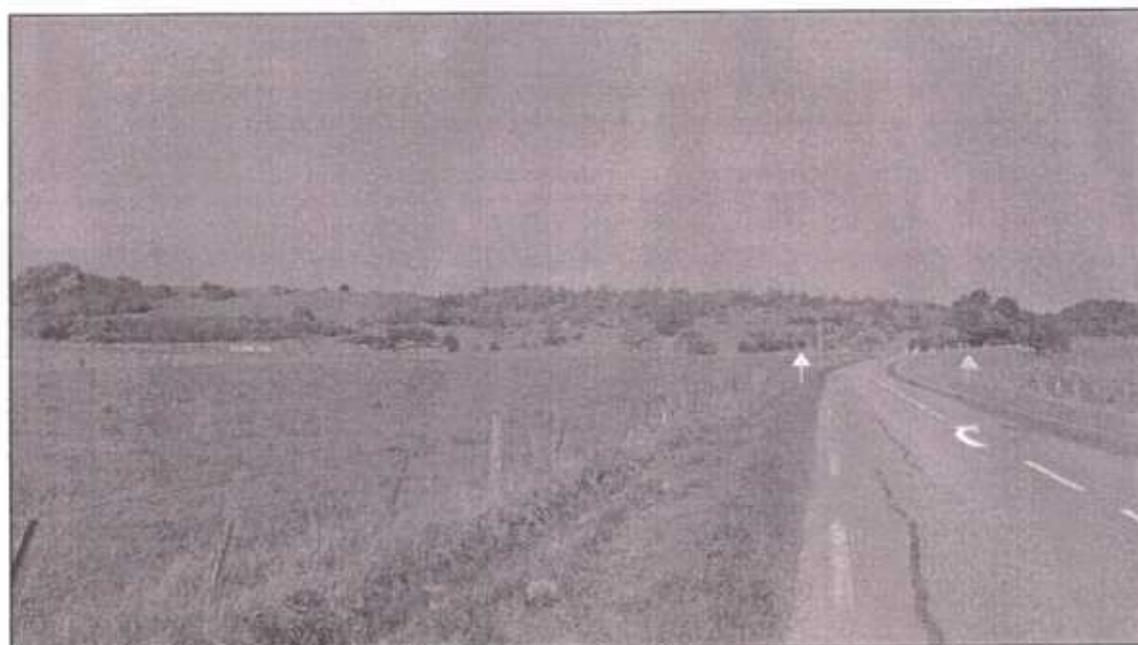
Source : INSEE 1999

La taille des ménages diminue régulièrement. Elle reste supérieure aux valeurs enregistrées dans le canton, le département et la France.

Activités économiques



Magasin de meubles



Pâtures agricoles

2. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Les déplacements domicile-travail sont importants. L'agriculture constitue l'activité économique dominante à HOSTE. La commune se trouve à proximité des bassins d'emploi du pays Houiller.

2.1. Population active et migrations domicile-travail

● La population active

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	233	78219	449101
Hommes	145	45909	256005
femmes	88	32310	193096
Population active ayant un emploi	219	67732	395062
Salariés	205	62871	364668
Non salariés	14	4861	30394
Chômeurs	14	10178	52066
Taux de chômage (%)	6	13	11,6

Source : INSEE, recensement de la population 1999

(NB : la population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi).

Parmi les 579 habitants de la commune, 233 personnes sont actives : 145 hommes et 88 femmes. Au moment du recensement, 14 de ces actifs cherchent un emploi et 219 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 14 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint : les 205 autres sont salariées.

Le taux d'activité a augmenté très fortement chez les femmes depuis 10 ans.

Dans l'arrondissement, la population active est de 78219 personnes. Parmi elles, 10178 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 13 %. Dans le département, le taux de chômage est de 11,6 %. Il est de 6 % seulement à HOSTE.

● **Les migrations domicile-travail**

	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du même département	Hors du département	Total
Nombre d'actifs travaillant	17	167	35	219
Pourcentage d'actifs travaillant	8%	76%	16%	100%

Source : INSEE, recensement de la population 1999

Une petite minorité des actifs de HOSTE exerce dans sa commune de résidence ; 202 personnes vont travailler en dehors. Les migrations domicile-travail sont très importantes. A titre de comparaison, 30% des actifs du département de la Moselle travaillent dans sa commune de résidence (ils sont 8% à HOSTE).

2.2. Agriculture

La Surface Agricole Utile (S.A.U.) de la commune de HOSTE est de 309 ha donc 193 ha en terres labourables et 115 ha en herbe.

Sur le territoire de HOSTE, 20 exploitations agricoles dont le siège se situe ou non sur la commune de HOSTE ont été recensées.

La forme juridique individuelle est prédominante, il existe seulement 5 structures type GAEC ou EARL, qui sont les seules à avoir de la main d'œuvre salariée.

La commune de HOSTE regroupe des exploitations à structure familiale, qui se transmet de génération en génération, et dont l'avenir reste incertain étant donné la fragilité de ce type de structure.

Les exploitations qui cultivent le ban communal de HOSTE sont de taille moyenne (98 ha), mais la disparité est très importante avec des exploitations de très petite taille (2 ha), et d'autres de grande taille (206 ha). Les terres sont éclatées sur l'ensemble du ban communal.

Un seul exploitant a toutes ses terres sur la commune de HOSTE, il s'agit d'une exploitation de très petite taille (3,5 ha). D'une façon générale, les exploitations dont le siège est sur HOSTE ont 86 % de leurs terres sur la commune, les autres dont le siège se situe à l'extérieur n'ont que 19 % des terres sur la commune.

Toutes les exploitations agricoles sont de type polyculture-élevage, avec une production laitière ou de viande. Certains exploitants font également quelques poulets, lapins, moutons et porcs, parfois à titre personnel.

Les terres labourées sont semées avec du blé, de l'orge, du colza, de l'avoine, du maïs (ensilage). Les rendements sont moyens : ils s'expliquent par la qualité moyenne des sols, la difficulté d'exploitation des terres humides, et la faible taille des parcelles qui ne permet pas d'optimiser les interventions. Les herbages sont constitués de pâtures ou de prairies fauchées deux fois par an et représentent de 4 % à 75 % des surfaces des exploitations.

Deux agriculteurs s'intéressent à la production bio.

Il n'y a aucun bâtiment en zone agricole, le siège et les bâtiments se trouvent dans les villages, ce qui génère de la circulation d'engins agricoles dans les villages.

La commune compte une installation classée pour la protection de l'environnement (soumise à déclaration). Il s'agit de celle de M. Bernard FISCHER, 17 rue Saint Louis à VALETTE. La distance des tiers est de 50 mètres vis-à-vis des bâtiments d'élevage.

Les autres exploitations agricoles sont les suivantes :

- M. Frédéric HOLLER, à HOSTE-HAUT (hors des parties actuellement urbanisées),
- M. René FISCHER, rue Saint-Louis à Valette,
- M. Bernard FISCHER, rue Saint-Louis à Valette,
- M. Auguste JANSEN, rue Saint-Louis à Valette,
- M. Jorg PHILIPP, rue Saint-Louis à Valette.

Ces établissements sont localisés sur les documents graphiques de la Carte Communale.

Il est à noter que la commune d'HOSTE est actuellement en cours de remembrement.

2.3. Secteurs secondaires et tertiaires

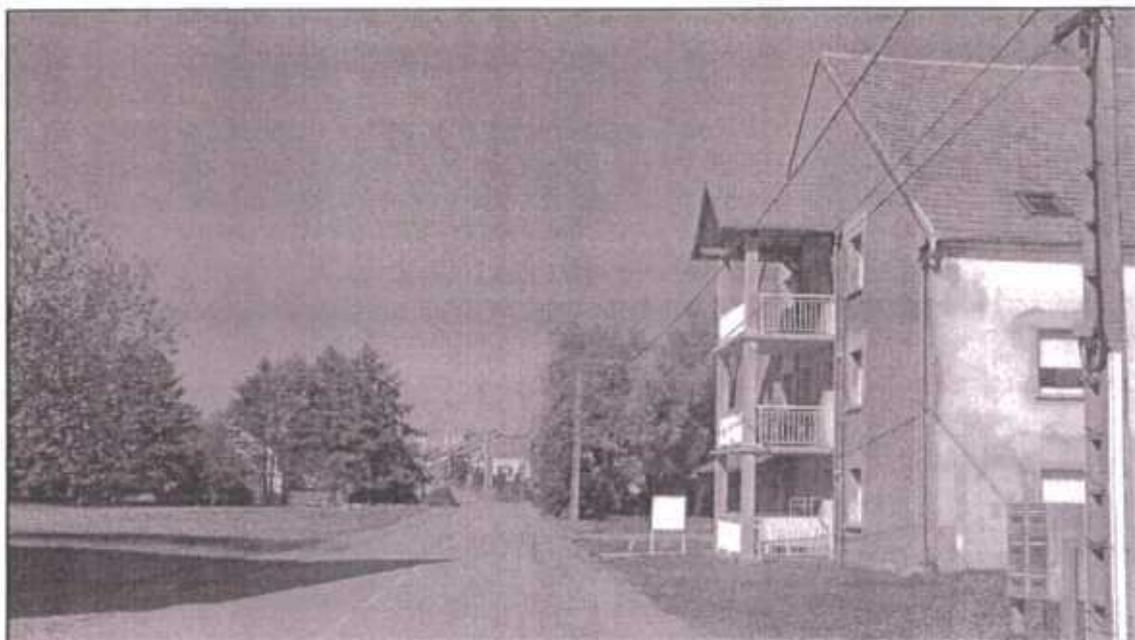
Les habitants du village vont faire l'essentiel de leurs courses à PUTTELANGE-AUX-LACS ou encore à FORBACH, car il n'y a aucune grande surface sur la commune. Un épicier, un boulanger et un boucher assurent par ailleurs un service itinérant régulier sur la commune. Il existe cependant un café qui fournit en même temps des bouteilles de gaz. Une entreprise de menuiserie fabrique et vend des meubles, elle emploie quinze personnes dans la menuiserie et trois personnes pour le magasin.

Les principaux pôles d'emploi se situent sur les communes du bassin houiller. Le secteur est fortement équipé en zone d'activité.

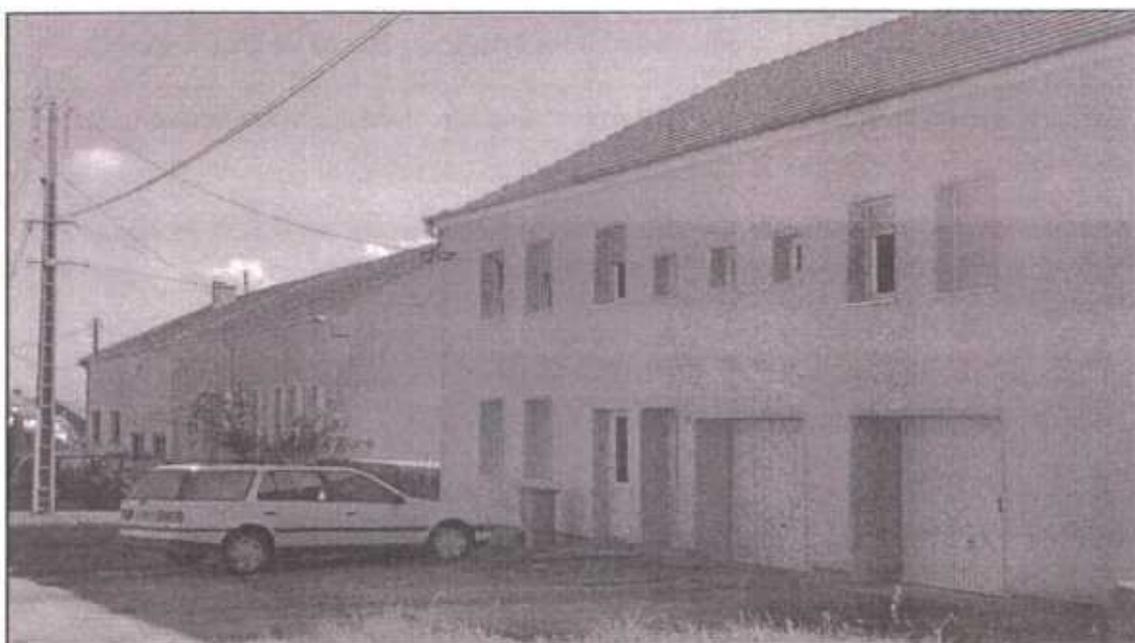
On peut citer :

- des zones existantes :
 - * HAMBACH (120 ha),
 - * SAINT-AVOLD/ VALMONT (48 ha),
 - * SARRALBE (69 ha),
 - * SARREGUEMINES (300 ha).
- des zones d'activités en projet :
 - * FAREBERSVILLER (55 ha),
 - * FOLKLING (100 ha),
 - * HAMBACH (110 ha),
 - * METZING (100 ha),
 - * SARRALBE (50 ha).

Les immeubles anciens réhabilités



Ensemble locatif à Hoste-le-Haut



Réhabilitation récente à Hoste-le-Bas

3. HABITAT

Les maisons individuelles représentent près de 9 logements sur 10. Les logements sont de grande taille. Le parc est assez récent et confortable. Le parc locatif est très faible.

3.1. Structure et évolution du parc immobilier

Evolution de l'affectation des logements.

	1990		1999		Evolution (valeur absolue)
	Valeur absolue	Répartition (%)	Valeur absolue	Répartition (%)	
Résidences principales	171	95,5 %	199	94 %	+ 28
Résidences secondaires	1	0,5 %	3	1 %	+ 2
Logements vacants	7	4 %	11	5 %	+ 4
Nombre total de logements	179	100 %	213	100	+ 34

Source INSEE

Entre 1990 et 1999, l'accroissement du nombre de résidences principales a été assez important (+28). A noter la présence de quatre logements vacants supplémentaires entre 1990 et 1999. Toutefois, le taux de logements vacants peut être jugé difficilement compressible (5,5 %). On ne peut pas compter sur ce patrimoine pour accueillir une importante et nouvelle population.

A titre de comparaison, le taux de logement vacant est de 4,7% dans le canton, 5,8 % dans le département, et 8,4 % en France.

3.2. Typologie des résidences principales

Type des résidences principales en 1999.

Type de logement	HOSTE	Canton	Département
Maison individuelle	172 (87 %)	48 %	55 %
Immeuble collectif	26 (13 %)	48 %	42 %
Autre	1 (NS)	4 %	3 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

Source INSEE 1999

NS : non significatif

Les résidences principales sont pour 87 % des maisons individuelles. Il s'agit d'un taux très élevé en comparaison du canton et du département.

Il est dû au caractère rural de la commune, et aux extensions sous forme pavillonnaire.

3.3. Statut d'occupation des résidences principales

Statut d'occupation	HOSTE 1982	HOSTE 1990	Canton	Département
Propriétaire	149 (82,7 %)	177 (89 %)	41 %	55 %
Locataire, sous-locataire	9 (5 %)	10 (5 %)	35 %	38 %
Logé gratuitement	13 (8 %)	12 (6 %)	24 %	7 %
Ensemble	171 (100 %)	199 (100 %)	100 %	100 %

Source : INSEE

Les propriétaires occupants sont largement majoritaires à HOSTE.

La part du locatif est très faible, et tend même à diminuer. Il est en proportion bien inférieure que celui du canton et du département. Ce parc locatif représente le garant de la fluidité du parcours résidentiel des ménages.

3.4. Date d'achèvement des logements

Date d'achèvement	HOSTE	Canton	Département	France
Avant 1949	44 (21 %)	24 %	30 %	35 %
1949-74	82 (39 %)	46 %	40 %	32 %
1975-81	20 (9 %)	16 %	11 %	12 %
1982-90	32 (15 %)	9 %	10 %	11 %
90 et après	35 (16 %)	5 %	9 %	10 %
Ensemble	213 (100 %)	100 %	100 %	100 %

Source INSEE

Le parc de logements est plutôt récent : 169 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 79 %. Cette proportion s'explique en partie par les reconstructions après-guerre. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 76 % dans le canton et de 70 % dans le département.

Un tiers du parc immobilier de HOSTE date de moins de 20 ans. Son renouvellement se poursuit par la construction de nouveaux pavillons.

3.5. Taille des résidences principales

Nombre de pièces	1982	Canton	Département
1 ou 2 pièces	3 (2 %)	2 %	4 %
3 pièces	12 (6 %)	7 %	8 %
4 pièces	44 (22 %)	19 %	18 %
5 pièces et +	140 (70 %)	72 %	70 %
Ensemble	199 (100 %)	100 %	100 %

Source INSEE

Les logements de 4 pièces et plus représentent 92 % du parc immobilier de HOSTE. Ce taux n'est que de 72 % dans le canton et de 70 % dans le département.

Il est à mettre en corrélation avec la forte proportion de maisons individuelles sur le territoire de HOSTE.

3.6. Taux de confort du parc

Le confort des résidences principales :

Equipements	HOSTE (1999)	Canton	Département
Chauffage			
Chauffage central collectif	6 (3 %)	28 %	16 %
Chauffage central individuel	169 (85 %)	60 %	71 %
Sans chauffage central	24 (12 %)	12 %	13 %
Installations sanitaires			
Ni baignoire, ni douche	9 (5 %)	3 %	2 %

Source INSEE

Le niveau de confort du parc immobilier de HOSTE est estimé être assez satisfaisant, excepté pour les installations sanitaires.

9 logements ne disposent pas encore de baignoire ou de douche.

Equipements de sports et de loisirs



La salle des fêtes



Aire de jeux

4. EQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES A LA POPULATION

La commune est équipée au regard de sa population. La vie sportive est associative et dense.
Elle est dotée d'un site Internet.

4.1. Equipements scolaires, sportifs et socio-culturel

La commune de HOSTE possède une école primaire. L'effectif est de 44 élèves scolarisés à la rentrée 2001/2002.

Pour l'enseignement du second degré, collège et lycée, un ramassage quotidien est organisé pour transporter les jeunes à PUTTELANGE-AUX-LACS ou à SARREGUEMINES.

Depuis peu, la commune a fait construire un petit terrain de jeu multi-sports et possède une association sportive qui anime la vie des jeunes. Avec un foyer Socio-Educatif et une bibliothèque, la commune de HOSTE propose certains loisirs.

Avec 41 ha d'étang, la commune de HOSTE offre un intérêt certain pour la pêche et attire des pêcheurs de toute la région et même d'Allemagne, notamment pour la pêche de nuit.

Trois lots de chasse sont en adjudication chaque année :

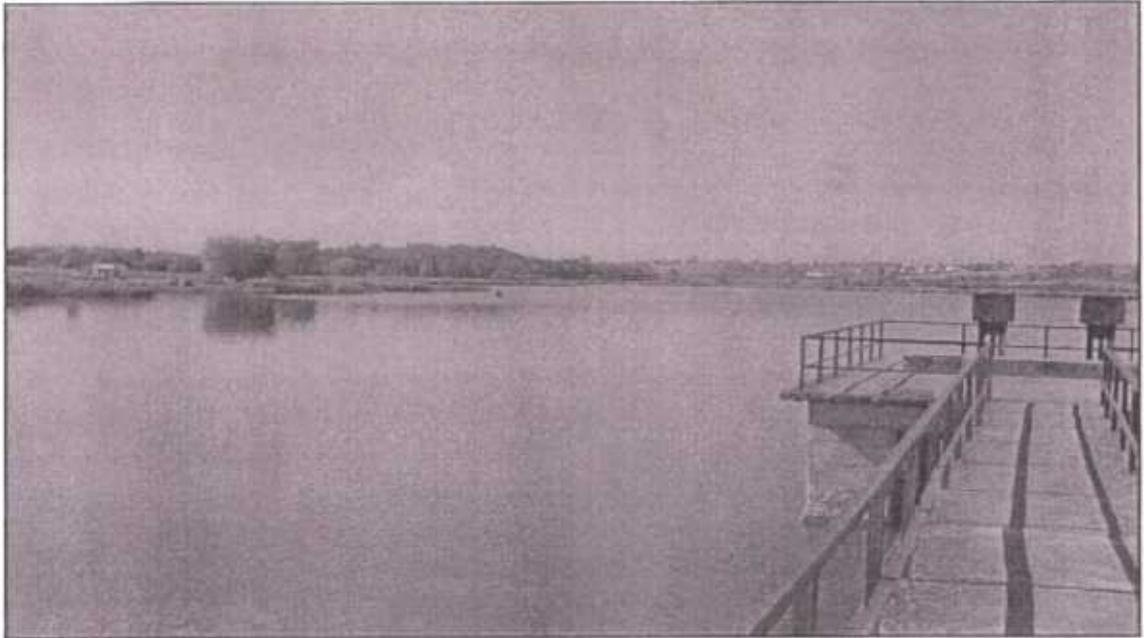
- 1^{er} lot de 358 ha dont 309 ha de plaine et 49 ha de bois,
- 2^{ème} lot de 226 ha dont 173 ha de plaine et 53 ha de bois,
- 3^{ème} lot de 266 ha dont 240 ha de plaine et 26 ha de bois,
- plus un réservataire qui a créé une réserve de chasse de 117 ha pour satisfaire ses propres besoins.

Il n'existe ni site touristique visitable, ni hébergement touristique sur cette commune.

Des sentiers de randonnée ont été créés et aménagés avec le concours du Comité Départemental du Tourisme et de la commune de HOSTE sur le thème de la Ligne Maginot Aquatique (HOSTE se situe en effet dans la trouée de la Sarre, large de 35 kilomètres et caractérisée par l'absence d'ouvrages Maginot importants. Sa défense était assurée par un système de rivières et d'étangs, qui permettait son ennoyage rapide. Barbelés, rails antichars, mines et petits blockhaus complètent le dispositif).

A noter que la commune est dotée d'un site Internet, où l'on peut trouver des informations sur l'histoire, les associations, l'actualité, le culte de la commune. On y trouve aussi le dernier bulletin municipal (www.hoste.free.fr).

Les activités de sports et de loisirs



Etang de Hoste



Etang de Hoste

Il existe actuellement un foyer.

Les associations suivantes sont basées à HOSTE :

- entente et loisirs (sorties et fêtes),
- SAINT LOUIS (vocation socio-culturelle),
- sapeurs-pompiers,
- les arboriculteurs.

4.2. Services de santé et équipements administratifs

● **Services de santé**

Médecin, infirmier, kinésithérapeute, dentiste ou encore pharmacien sont installés à PUTTELANGE-AUX-LACS alors que l'hôpital le plus proche se trouve à SAINT-AVOLD. Il existe cependant un service d'assistance aux personnes âgées sur la commune de HOSTE.

● **Équipement administratif**

Il est réduit à sa plus simple expression ; et on peut citer :

- mairie,
- un centre primaire d'intervention des pompiers.

● **Cimetière**

La commune dispose de deux cimetières accolés aux églises d'HOSTE et de VALETTE.

4.3. Alimentation en eau et assainissement

● **Alimentation en eau potable.**

L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal des eaux de BARST. Toutes les habitations sont desservies et l'approvisionnement en eau est suffisant toute l'année.

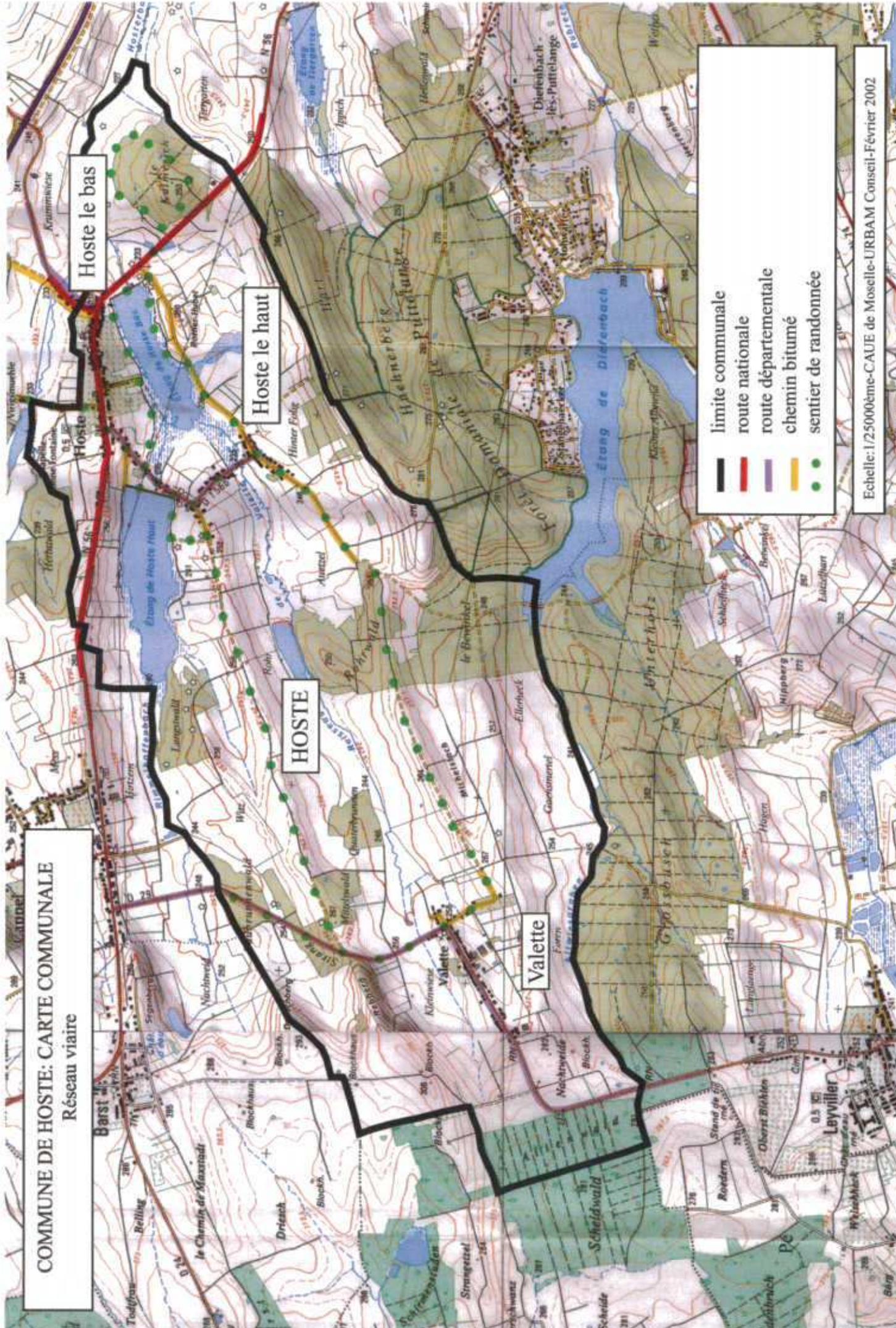
● **Assainissement.**

Les eaux usées sont collectées par un réseau d'assainissement collectif puis rejetées dans les étangs ou les ruisseaux qui y mènent. La commune ne fait pas partie d'un SIVOM.

La commune de HOSTE ne possède pas de station d'épuration, mais un projet de stations de lagunage pour les villages de HOSTE et VALETTE est à l'étude. La source principale de pollution provient du village de VALETTE, avec les eaux usées qui se jettent dans le ruisseau qui aboutit à l'étang de HOSTE-BAS.

COMMUNE DE HOSTE: CARTE COMMUNALE

Réseau viaire



Le village de HOSTE rejette également ses eaux usées directement dans ce même étang en deux points différents, un premier au milieu de l'étang et un autre à la sortie d'eau de l'étang du Haut qui rejoint l'étang du Bas. Cette pollution est nuisible à l'activité piscicole et à la richesse du milieu en détruisant les habitats des espèces aquatiques, bien que les rejets de VALETTE soient en partie épurés naturellement le long du parcours du ruisseau avant d'atteindre l'étang.

4.4. Voirie

Le territoire étudié est desservi par un réseau de chemin assez dense mais relativement simple. Toutes les habitations sont desservies par des voies bitumées en bon état sauf pour certains secteurs de HOSTE-HAUT. Il existe de très nombreux chemins de servitude, les chemins ruraux sont peu nombreux et toutes les parcelles ne sont pas desservies.

● Les routes nationales

Le village de HOSTE est traversé par la nationale n°56 qui va de SAINT-AVOLD à SARRALBE et sur laquelle il n'y a pas de possibilité de réaliser des travaux dans le cadre d'un aménagement foncier.

● Les routes départementales

Le village de VALETTE est traversé par la départementale n°29 qui va de CAPPEL à LEYVILLER (réseau d'aménagement du territoire). Un comptage récent (avril 2000) a enregistré 1200 véhicules par jour.

La RD156b rejoint HOSTE-BAS à HOSTE-HAUT (réseau d'intérêt cantonal).

En décembre 1981, selon un comptage, 200 véhicules ont emprunté quotidiennement cette voie.

● Les voies communales

Pour desservir l'ensemble des habitations sur HOSTE, il existe six voies communales toutes en bon état.

La voie communale qui prolonge la route nationale dessert HOSTE-BAS alors qu'une autre voie communale dessert HOSTE-HAUT. La voie communale la plus au nord relie le village de ELLVILLER. Sur le ban communal de VALETTE, il existe une voie communale qui est aussi bitumée.

4.5. Transports publics

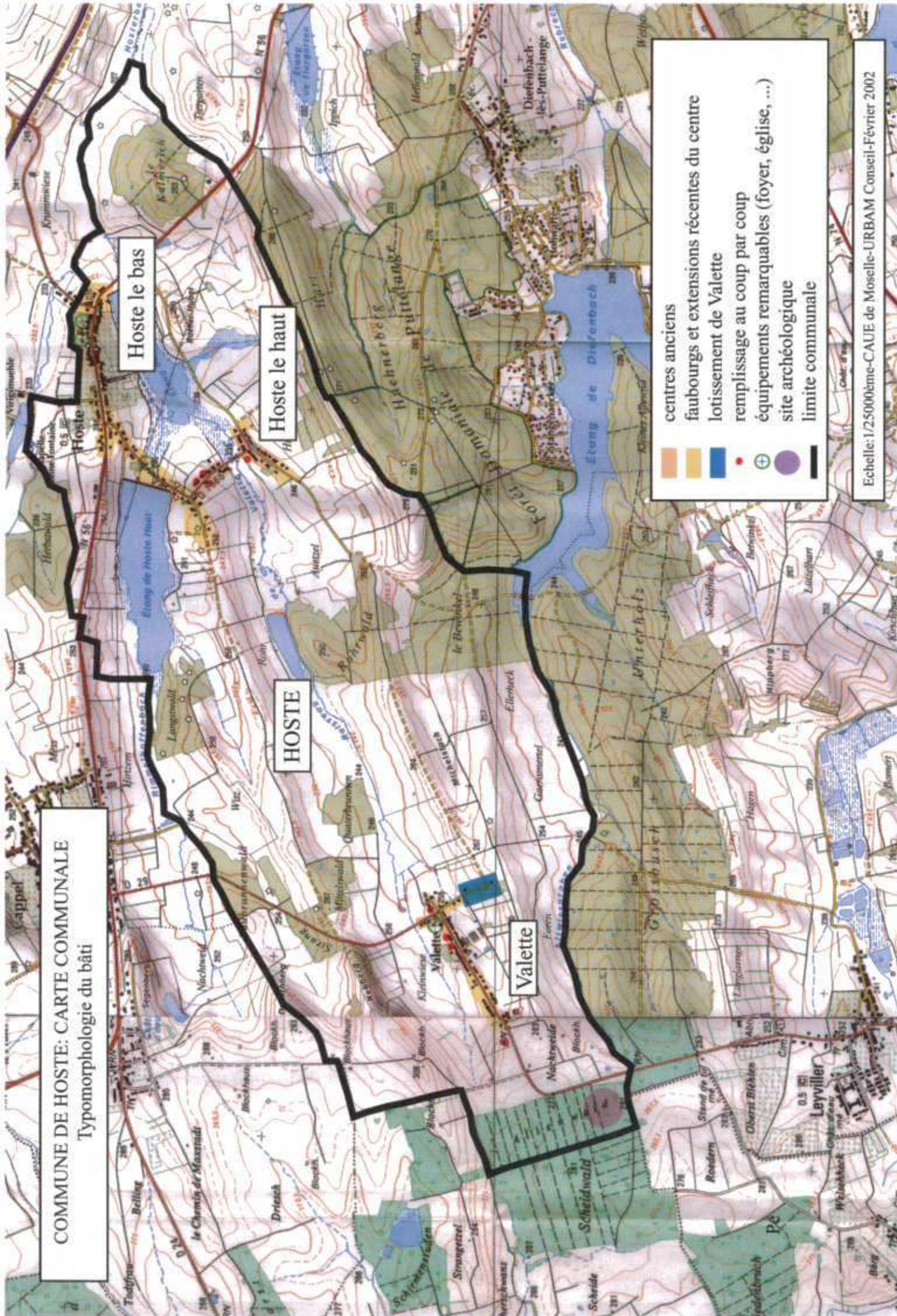
La gare SNCF la plus proche se trouve à SAINT-AVOLD, distant de 15 km, mais une desserte régulière et quotidienne est assurée par autocar.

Le réseau autocar relie quotidiennement HOSTE à FORBACH via FAREBERSVILLER-SAINTE-AVOLD (lycée), PUTTELANGE (collège).

4.6. Prescriptions obligatoires et les servitudes d'utilité publique

(voir notice et plans joints en annexe).

COMMUNE DE HOSTE: CARTE COMMUNALE
Typomorphologie du bâti



- centres anciens
- faubourgs et extensions récentes du centre
- lotissement de Valette
- remplissage au coup par coup
- équipements remarquables (foyer, église, ...)
- site archéologique
- limite communale

Echelle: 1/25000ème-CAUE de Moselle-URBAM Conseil-Février 2002

5. URBANISATION

Centre ancien, faubourg et lotissements composent le territoire de HOSTE. Une certaine hétérogénéité du bâti résulte de cette urbanisation.

5.1. Repères historiques

● *Archéologie*

D'après les relevés de la DRAC, les différents sites répertoriés appartiennent à des époques diverses : Gallo-Romaine, Haut Moyen-Age, Moderne et Contemporain. Les sites recensés sont les suivants :

- à VALETTE, trois groupes de type cavalier à l'anguipède, datés du Gallo-Romain,
- à HOSTE-HAUT, certaines parties du village sont attestées du IXème siècle,
- à HOSTE-BAS, le hameau est attesté du XVIIIème siècle,
- à VALETTE, le hameau est attesté du XVIIIème siècle.

● *Histoire récente*

La brasserie de HOSTE est formée de trois hameaux : VALETTE, HOSTE-HAUT et HOSTE-BAS, réunis depuis 1979 sous le vocable de HOSTE.

Si le hameau de VALETTE a été créé en 1609, le nom de HOSTE apparaît sous différentes orthographes depuis 875. Cette année là, dans la Charte de Louis le Germain on cite HOMSCIT, puis HONKECHEYT, puis HOEXEM (942), HONSCEIT (XIème siècle), HONKECHERT (1139), HOXEM (1293), HOUST (1544), HOOST (1594), HOEST (1595), HOLT (1681), HAUST (1684), HOGST (1751), HOUSSET, HOUST, OBST, HOSTET, HOST (1756), OBER HOGST et NIDER HOGST (1779) enfin HOSTE ou HOGST dans le dictionnaire de la Moselle.

Le village de HOSTE a partagé les destinées de MAXSTADT. Il appartenait à l'Abbaye Sainte Glossinde de METZ qui garda des terres et des droits dans ces villages jusqu'à la Révolution.

La paroisse de HOSTE a été érigée en 1727 par démembrement de celle de MAXSTADT.

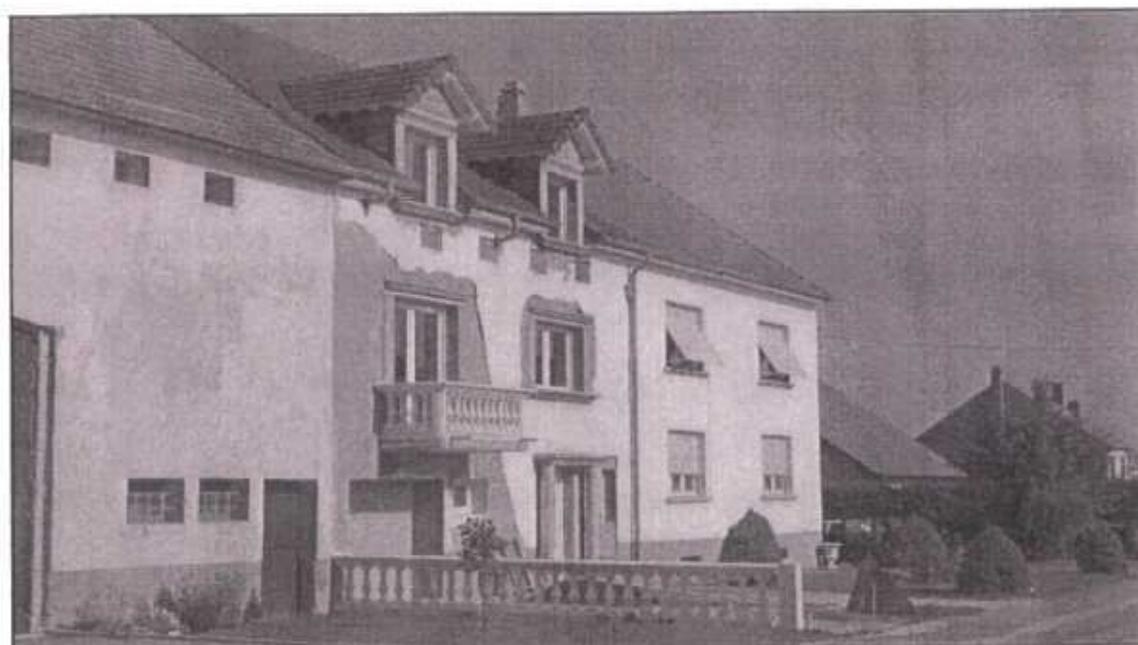
Lors de la création des départements et communes en 1790, HOSTE et VALETTE sont érigées en communes intégrées au Canton de PUTTELANGE qui compte 20 communes. Une réorganisation de ce canton en 1801 et une autre du 5 mars 1802 affectent HOSTE et VALETTE au canton d SAINT-AVOLD.

Une nouvelle réorganisation administrative supprime la commune de VALETTE le 14 août 1811 qui devient une annexe de la commune de CAPPEL.

Les ensembles d'après reconstruction



Valette



Valette

Le 23 janvier 1813 VALETTE et CAPPEL deviennent annexes de la commune de HOSTE-HAUT. Finalement CAPPEL est rétablie en tant que commune le 5 mai 1826 alors que VALETTE reste, et l'est encore, annexe de HOSTE-HAUT, devenu HOSTE en 1979.

L'emblème de HOSTE (d'après l'Armoirial des communes de la Moselle – Tome IV) : « De sinople chargé d'une fontaine, jaillissante d'argent d'où issue une croix d'or, au clef clanché d'or ».

Le sinople représente la forêt évoquée dans le nom ancien de la localité HONKECHEYT (cheyt : forêt). On a ajouté la fontaine miraculeuse.

● *Héritage de la guerre*

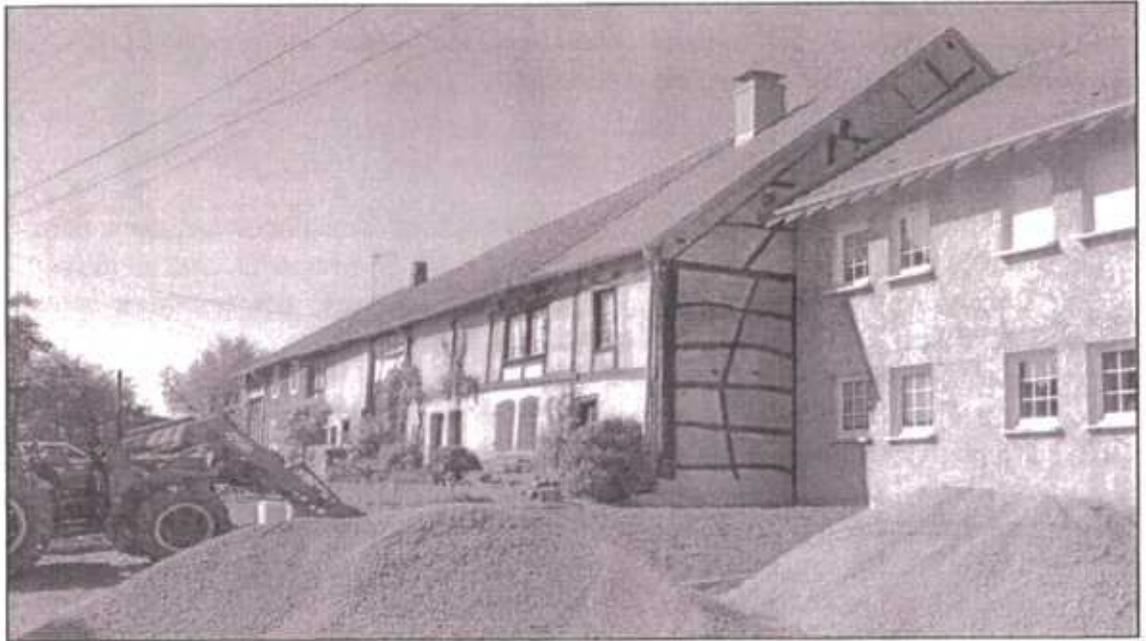
Par sa situation sur la ligne Maginot, de nombreux blockhaus ont été construits sur le ban communal. Les relevés de terrain ont permis d'en dénombrer environ 15, plus ou moins envahis par la végétation. Leur destruction étant très coûteuse, ces blockhaus sont laissés à l'abandon, sans aucune mise en valeur possible.

HOSTE regroupe aujourd'hui une typologie d'habitat diversifiée appartenant à des modes de groupement et de constructions différentes :

- tout d'abord, les trois sites anciens de VALETTE, HOSTE-HAUT et HOSTE-BAS se caractérisent par un habitat rural dense, jointif, établi le long de l'axe principal (type village-rue lorrain composé de maisons du début du XIX^{ème} siècle). Les trois hameaux ont subi les bombardements de la deuxième guerre mondiale, puis la reconstruction sur le modèle des années 50, puis une urbanisation plus récente et parfois peu maîtrisée le long des axes routiers, très souvent en rupture totale avec le tissu existant et les formes d'habitat traditionnel.
- les faubourgs constitués de maisons individuelles, disposés entre les deux centres anciens de HOSTE et dans le prolongement des trois bourgs,
- le lotissement de VALETTE dont le bâti individuel est très hétérogène,
- enfin, le remplissage : des pavillons individuels ont été récemment au coup par coup au cœur des sites anciens.

Il convient également de souligner la présence plus ou moins légale de caravanes autour des étangs, pas toujours en bon état ou entretenues, et qui ont parfois un aspect de carcasse abandonné. Ces caravanes s'intègrent très mal dans le paysage, sont visibles de très loin, et défigurent la beauté des lieux au niveau des étangs.

Centres anciens



Hoste-le-Haut



Hoste-le-Bas

5.2. Les centres anciens

● **HOSTE-BAS**

HOSTE-BAS situé le long de la route nationale n°56 qui relie Cappel à PUTTELANGE-AUX-LACS est un « village-rue » qui comprend la mairie-école et l'église.

Il possède au nord la chapelle « Bonne Fontaine ».

C'est le noyau du village qui a gardé sa structure traditionnelle constituée de maisons mitoyennes ménageant un usoir à l'avant. Il comprend la mairie-école et l'église avec le cimetière.

De nombreuses maisons ont été reconstruites après la dernière guerre, en reprenant plus ou moins l'implantation et la typologie d'origine, mais en adaptant la volumétrie à des besoins nouveaux.

Les riverains se sont appropriés une largeur d'usoir allant jusqu'au trottoir, la plus grande part de leur surface étant propriété communale.

Cette appropriation est parfois très marquée puisque l'usoir, espace ouvert à l'origine a tendance à être clôturé par des haies ou des murets bas.

Il en va de même pour l'utilisation de certains matériaux tel que les pavés béton, peu adaptés à cet espace traditionnels rural.

Deux arbres (noyers) remarquables ponctuent ce centre ancien ainsi que la présence d'équipements publics tels qu'église, cimetière, mairie et école.

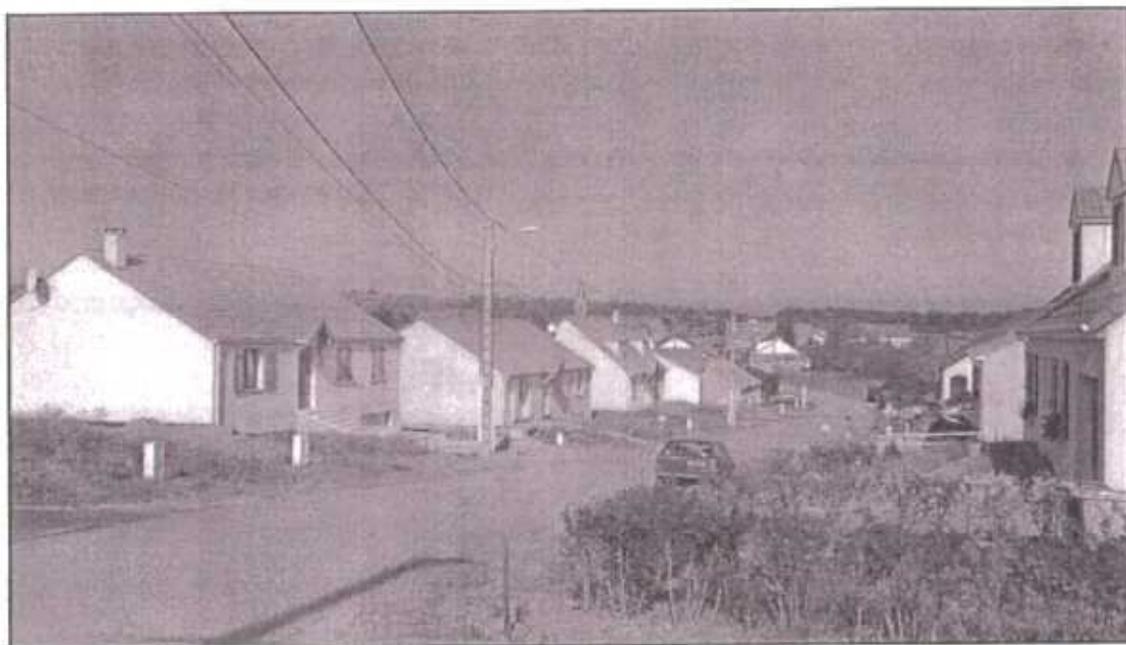
● **HOSTE-HAUT**

HOSTE-HAUT situé géographiquement plus bas, en amont sur le ruisseau « le Hoste » est un village en T. Plus ancien que HOSTE-BAS, il possède des maisons à colombages, un puit à balancier et un calvaire.

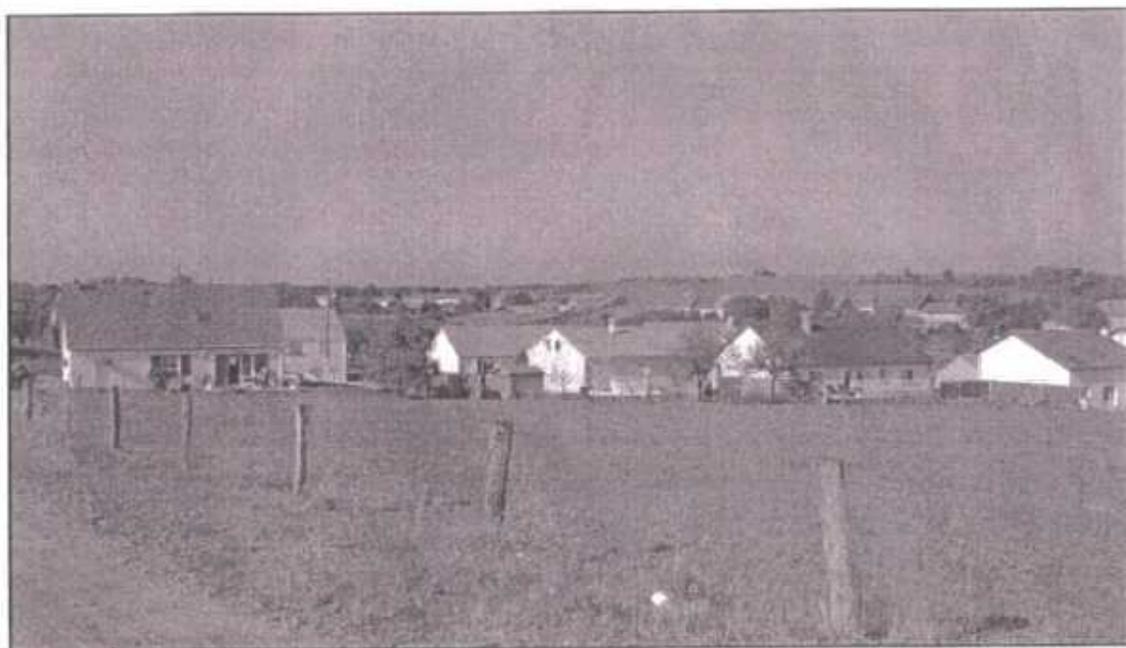
● **VALETTE**

VALETTE situé sur le CD 29 entre Cappel et Leyviller est un village datant probablement du XVII^{ème} siècle, situé le long d'une route dont l'entrée se fait sur le côté, la route faisant un coude.

Lotissement de Valette



Vue depuis le Sud



Vue sur le côté Est

5.3. Les faubourgs et extensions récentes des centres anciens

Elle correspond à une urbanisation récente, plutôt anarchique des années 60 à 80, en rupture avec le noyau ancien.

C'est un tissu lâche, composé de maisons de style pavillonnaire isolées sur leur parcelle, en retrait de la rue. La façade long pan n'est pas forcément parallèle à la rue.

L'implantation de la maison se fait en fonction d'une logique parcellaire et non plus en fonction de l'alignement sur rue.

Les limites parcellaires sont très marquées, soit par une haie, soit par une clôture.

Elle est constituée de maisons d'après pour la plupart de la reconstruction.

L'habitat est diversifié : maisons traditionnelles mitoyennes et maisons individuelles.

Les usoirs sont estompés par l'effet de courbe et le végétal.

Le remplissage au coup par coup des centres anciens par des maisons individuelles récentes est marqué. Le phénomène se poursuit actuellement. Les pavillons sont rarement en harmonie avec l'environnement bâti : implantation, volume, faitage de toit, couleur...

Par endroit, cette juxtaposition de style nuit considérablement à la beauté des lieux.

5.4. Le lotissement de Valette

● Inscription dans le site et implantation d'un ensemble

Il s'agit d'ensemble hétérogène dans la composition urbaine et architecturale.

Il se situe au sud-est du village de Valette et a été implanté le long d'un chemin rural existant.

Les parties hautes du lotissement sont très visibles depuis la RD29, dans le sens Cappel-leyviller.

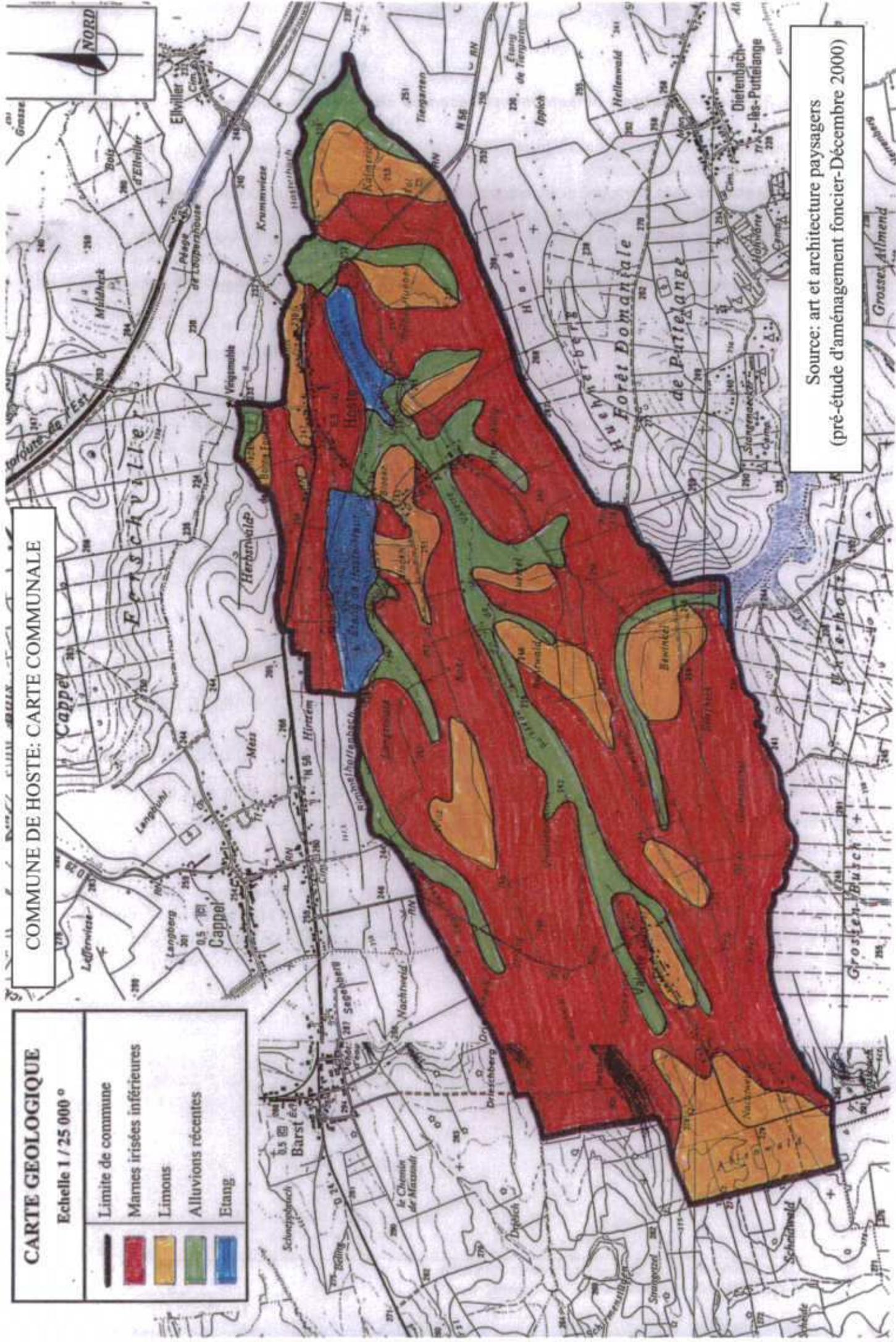
Il se prolonge selon une ligne de crête est-ouest. Les maisons récentes sont alors très visibles.

COMMUNE DE HOSTE: CARTE COMMUNALE

CARTE GEOLOGIQUE

Echelle 1 / 25 000 °

	Limite de commune
	Marnes irisées inférieures
	Limons
	Alluvions récentes
	Etang



Source: art et architecture paysagers
(pré-étude d'aménagement foncier-Décembre 2000)

6. LE MILIEU PHYSIQUE

La commune se caractérise par une topographie marquée ; une forêt en limite du ban et une hydrographie riche.

6.1. Topographie et relief

Le territoire étudié est traversé en longueur par deux lignes de crêtes qui donnent un aspect vallonné au paysage communal. Elles délimitent du nord au sud trois vallons : celui du ruisseau Rimmelhoffenbach qui se jette dans l'étang de HOSTE-HAUT, celui du ruisseau de Valette qui se jette dans l'étang de HOSTE-BAS et d'où part le Hosterbach, et celui du Altwiesgraben qui se jette dans l'étang de DIEFENBACH.

La commune de HOSTE fait partie d'une région riche en étangs, qui ont une vocation piscicole ou touristique. Ces étangs ont été construits pour les besoins de la Ligne Maginot, dans le but de noyer la vallée en cas d'invasion ennemie.

Le point le plus haut se situe à l'extrémité ouest du ban (305 m), et le point le plus bas, à l'extrémité est (228 m). Les lignes de crêtes oscillent entre 250 et 270 m, ce qui donne un relief assez doux. Cependant, le secteur nord-ouest de la commune présente une sensibilité à l'érosion avec des pentes de 7 à 20 %.

6.2. Géologie et pédologie

A) Géologie

La commune de HOSTE appartient à la région naturelle géologique du pays du Keuper, dans le cœur synclinal de Sarreguemines, marquée par une succession de vallons. On trouve des terrains sédimentaires qui se sont formés au sein d'un milieu lagunaire ou marin il y a 205 à 245 millions d'années (ère secondaire, période du trias). Les formations sont décrites ci-dessous en commençant par la plus récente.

● *Limons*

Ils sont peu étendus sur le territoire communal, ce sont des produits d'altération du soubassement, plus ou moins argileux et parfois associés aux alluvions.

● *Alluvions récentes*

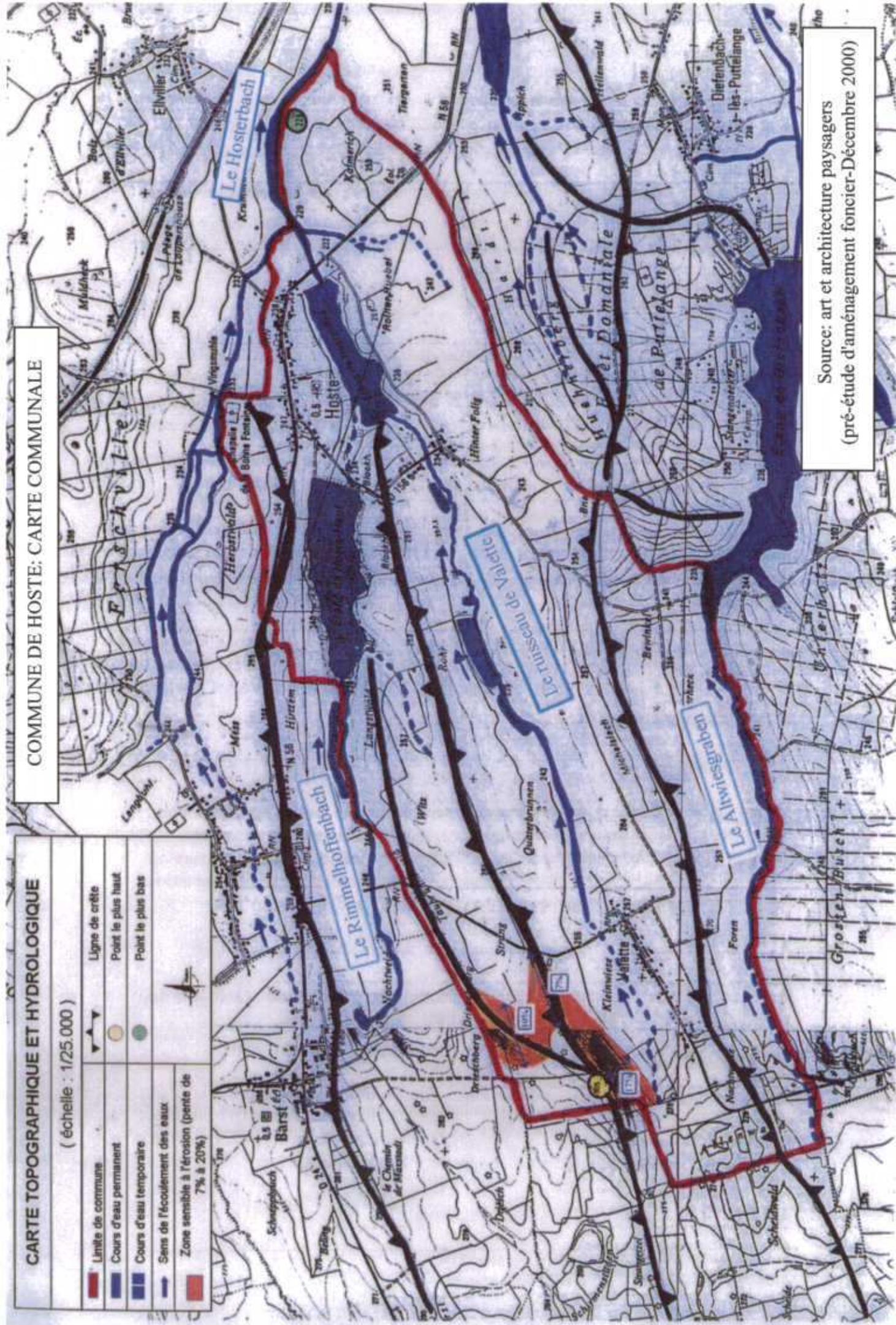
Elle recouvrent le Keuper inférieur et correspondent à des terrains fortement argileux, voire tourbeux par endroit dans les fonds de vallée. On en trouve principalement dans le vallon du ruisseau de Valette.

CARTE TOPOGRAPHIQUE ET HYDROLOGIQUE

(échelle : 1/25.000)

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|  | Limite de communes |  | Ligne de crête |
|  | Cours d'eau permanent |  | Point le plus haut |
|  | Cours d'eau temporaire |  | Point le plus bas |
|  | Sens de l'écoulement des eaux |  | |
|  | Zone sensible à l'érosion (pente de 7% à 20%) | | |

COMMUNE DE HOSTE; CARTE COMMUNALE



Source: art et architecture paysagers
(pré-étude d'aménagement foncier-Décembre 2000)

● *Marnes irisées inférieures*

Elles sont très largement représentées dans cette région géologique, ainsi que sur le territoire communal. Cette formation du Keuper inférieur peut atteindre 100 à 200 m d'épaisseur par endroit.

Il s'agit essentiellement de marnes et argiles aux teintes variées, mais uniformes dans leur épaisseur.

B) Pédologie

La nature des sols résulte d'une part de la nature de la roche mère et de déclivité des pentes, d'autre part de son altération par le climat, la circulation de l'eau, la végétation....

Les formations marneuses plus ou moins calcaires du Keuper ont produit, après altération, des sols bruns argileux plus ou moins carbonatés et relativement riches mais souvent lourds voire hydromorphes. Leur qualité agronomique est fonction de leur teneur en calcaire et des drainages effectués.

Les formations alluviales des fonds de vallon sont à l'origine de sols bruns lessivés ou de sols hydromorphes à pseudo-gley dans les secteurs fréquemment engorgés. Ces sols accueillent les prairies humides, les zones humides et les cortèges arborés des cours d'eau.

6.3. Hydrographie et climat

A) Hydrographie

La commune est drainée par le ruisseau de Valette qui alimente des étangs de HOSTE sur le versant sud-ouest et par le ruisseau HOSTERGRABEN sur le versant nord.

De par sa situation géographique la commune de HOSTE n'est influencée par des éléments naturels de type inondation que dans la partie basse du village anciennement dénommée HOSTE-HAUT, à la pointe ouest de l'Etang de HOSTE-BAS.

La topographie des lieux divise le territoire communal en trois sous bassins versants appartenant tous au bassin versant du Mutterbach. Il s'agit des bassins versant suivants :

- ruisseau du Rimmerlhoffenbach,
- ruisseau de Valette,
- ruisseau de l'Altwiesgraben.

Actuellement, les prairies, les vergers et les haies et bosquets se partagent l'espace de ce secteur, et contribuent au maintien des sols en limitant ainsi les risques d'érosion.

- **Bassin versant du ruisseau du Rimmerhoffenbach**

Ce bassin versant est constitué principalement de prairies, de vergers, de massifs boisés et de quelques cultures. On y trouve également l'étang de HOSTE-HAUT dans lequel vient se jeter le ruisseau.

Le fond du bassin versant passe en limite communale au nord, ainsi que le Rimmerhoffenbach. Le ruisseau prend sa source sur la commune de BARST.

La partie ouest de ce bassin versant forme une zone sensible à l'érosion, avec une pente de l'ordre de 10%. C'est d'ailleurs à cet endroit que l'on trouve le point culminant de la commune.

- **Bassin versant du ruisseau de Valette**

Ce bassin versant s'étend du village Valette, où prend sa source le ruisseau, à l'étang de HOSTE-BAS en bout de bassin versant. Il est constitué des prairies, de cultures, de quelques vergers et massifs boisés.

En partie ouest se trouve la continuité du secteur sensible à l'érosion, où la pente atteint 17 %. Cette zone est en partie boisée, et on trouve également des prairies et des vergers.

- **Bassin versant de l'Altwiesgraben**

Ce ruisseau passe en limite communale au sud, et est constitué de prairies et de cultures, ainsi que de quelques boisés. Il va se jeter dans l'étang du Diefenbach au sud de la commune.

Il est difficilement visible car il passe en limite forestière, et il traverse également la ZNIEFF du marais de Valette.

C'est un bassin versant mineur sur le territoire communal de par la superficie qu'il représente.

- **Les étangs**

La commune de HOSTE possède deux étangs qui ont été construits pour la Ligne Maginot, comme le reste des étangs de la région. Ces étangs ont une vocation piscicole et l'activité de pêche est importante et très prisée à HOSTE car ces étangs ont gardé leur aspect naturel et sauvage, sans aménagements touristiques qui défigureraient les abords. Les pêcheurs viennent de toute la région et même de l'Allemagne, notamment pour la pêche de nuit.

Le type de pêche est différent sur les deux étangs : l'étang du haut offre une pêche en barque ou depuis les rives qui sont facilement accessibles, tandis que l'étang du bas, dont les berges sont envahies par des herbiers et des roselières, se distingue par la présence de nombreux pontons avec cabanes qui permettent de pêcher depuis ces postes au-dessus de l'eau.

	Etang du Haut	Etang du Bas
Superficie	24 ha	17 ha
Profondeur moyenne	2,5 à 3 m	1,5 à 2 m
Profondeur maximum	7 m	3 m

B) Climatologie

Du fait de sa situation géographique, le territoire étudié est soumis à un climat de type océanique dégradé, dit semi-continentale. Il se caractérise par des contrastes saisonniers relativement importants, un hiver froid et un été relativement chaud.

Les données sont fournies par la station météo de Kappelkingen pour la période 1975-1999. Le diagramme ombro-thermique ci-après synthétise les caractéristiques climatiques sur la commune de HOSTE.

● **La pluviométrie**

Les pluies sont bien réparties au cours de l'année (123 jours), avec un maximum de jours de pluies en janvier (12 jours), et un minimum en août (7 jours). Les hauteurs maximales et minimales de précipitation sont observées respectivement en hiver (88,2 mm en décembre) et au printemps (52,1 mm en avril).

La moyenne annuelle est de 814,4 mm.

● **La température**

La température moyenne annuelle est de 9,7°C, avec un minimum en janvier à 1,4°C, et un maximum en juillet à 18,6°C. L'amplitude thermique est de 17,2°C.

Les gelées sont abondantes (80 jours par an), et peuvent, certaines années, compromettre la production des arbres fruitiers (gelées tardives).

● **La neige et le brouillard**

La neige tombe en moyenne 27 jours par an, et le brouillard recouvre le territoire étudié 48 jours par an en moyenne. Le mois d'octobre est le plus brumeux avec 9 jours en moyenne, et le mois de janvier le plus neigeux avec 7 jours en moyenne.

7. ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE ET OCCUPATION

L'environnement écologique de HOSTE est extrêmement riche et varié.

L'occupation du sol de HOSTE, outre le secteur urbanisé décrit par ailleurs, se compose d'une mosaïque de milieux différents :

- les culture agricoles,
- les herbages,
- les vergers,
- les massifs boisés,
- les haies et bosquets,
- les friches,
- les zones humides,
- les étangs et les roselières.

Ces milieux sont décrits ci-après (morphologie, faune, flore, ...)

(source : pré-étude d'aménagement foncier de la commune de HOSTE. Art et architecture paysagers – décembre 2000).

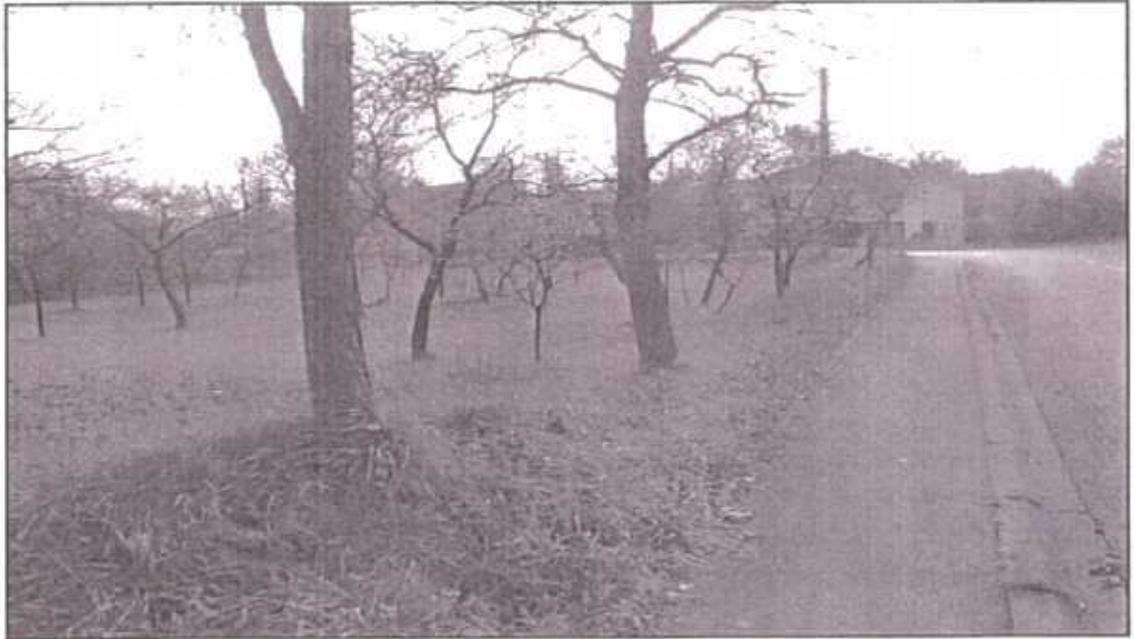
7.1. Les cultures agricoles

Constituées de parcelles de taille très variables, elles sont ensemencées essentiellement avec du blé, de l'orge, du colza, du maïs, de la luzerne. Elles se concentrent dans la partie centrale du ban, sur les flancs des vallons, mais n'occupent pas toute la longueur de la parcelle. En effet, les parcelles du ban sont étroites et tout en longueur, et viennent mourir au bord des ruisseaux. La partie proche du ruisseau est donc très souvent humide et impropre à la culture, elle est donc laissée en herbe. Cette pratique donne lieu à un paysage surprenant, avec des parcelles de culture en dent de scie, et elle présente le très grand avantage de filtrer les eaux de ruissellement se jetant dans les ruisseaux, limitant ainsi les risques de pollution.

La faune se limite essentiellement aux rongeurs (mulot, campagnol et souris) et aux insectivores (taupe et musaraignes) qui trouvent sur place une quantité de nourriture illimitée. Tout au long de l'année, la présence de ces animaux attire fréquemment des mammifères à la recherche de proies comme le renard, le blaireau et les mustélidés. Après les moissons, les rapaces diurnes ou nocturnes (buse variable, faucon crécerelle, milans et chouette effraie) viennent y chasser. L'alouette des champs niche dans les cultures. Des lièvres occupent encore la zone agricole, ainsi que les chevreuils.

Outre les plantes cultivées, la flore des cultures est constituée par des adventices communes telles les chénopodes, le mouron des oiseaux, le gaillet gratteron, la véronique de Perse, les laitrons, la renouée des oiseaux, les matricaires, la bourse à pasteur... D'autres adventices comme le coquelicot ou la nielle des blés ne se rencontrent plus dans la zone de culture suite à l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais.

Les vergers



Vergers en frange d'urbanisation



Des éléments structurants dans un paysage vallonné

7.2. Les herbages agricoles

Ils sont constitués pour l'essentiel de prairies utilisées comme pâture et/ou prairie de fauche. Elles sont plus ou moins humides et localisées sur la partie nord-ouest de la commune, dans le fond des vallons le long des ruisseaux, et dans la partie sud-est.

Soumis au piétinement, au broutage et aux déjections, les pâtures présentent généralement une flore appauvrie caractéristique des sols tassés et riches en substances nutritives. Des espèces communes telles le plantain lancéolé, l'achillée millefeuille, le pissenlit, les trèfles, les gaillets, le mouron des oiseaux et les véroniques sont courantes. Les petits mammifères rencontrés sont les mêmes que ceux présents dans les cultures. Aux rapaces qui viennent les chasser, s'ajoute une avifaune consommatrice d'insectes coprophages attirés par les fèces des ruminants. Les prairies de fauche renferment une diversité floristique (cardamine, ail, marguerite, céraiste, ...).

Certaines prairies plus humides ont un intérêt écologique remarquable par leur diversité floristique et faunistique.

7.3. Les vergers

La majorité des vergers est localisée en périphérie des villages, à l'arrière des maisons. Quelques vergers sont dispersés près des massifs boisés, des haies et talus, et sur le secteur nord-ouest où ils assurent une protection contre l'érosion. Ces vergers haute tige sont composés de pommiers, poiriers, mirabelliers, cerisiers, quetschiers.... Concentrant sur une faible superficie une avifaune nombreuses et diversifiée, les vergers sont fréquentés par le merle noir, le geai des chênes, le pic vert, différentes espèces de grives, et une multitude de petits passereaux (mésanges, fauvettes, chardonneret élégant, pinson des arbres, linotte mélodieuse, rouge-gorge, ...).

La surface des vergers est en nette régression, pour des raisons multiples :

- désintérêt des propriétaires pour leurs vergers qui ne les entretiennent plus,
- disparition d'une agriculture d'autoconsommation,
- perte du droit de distiller.

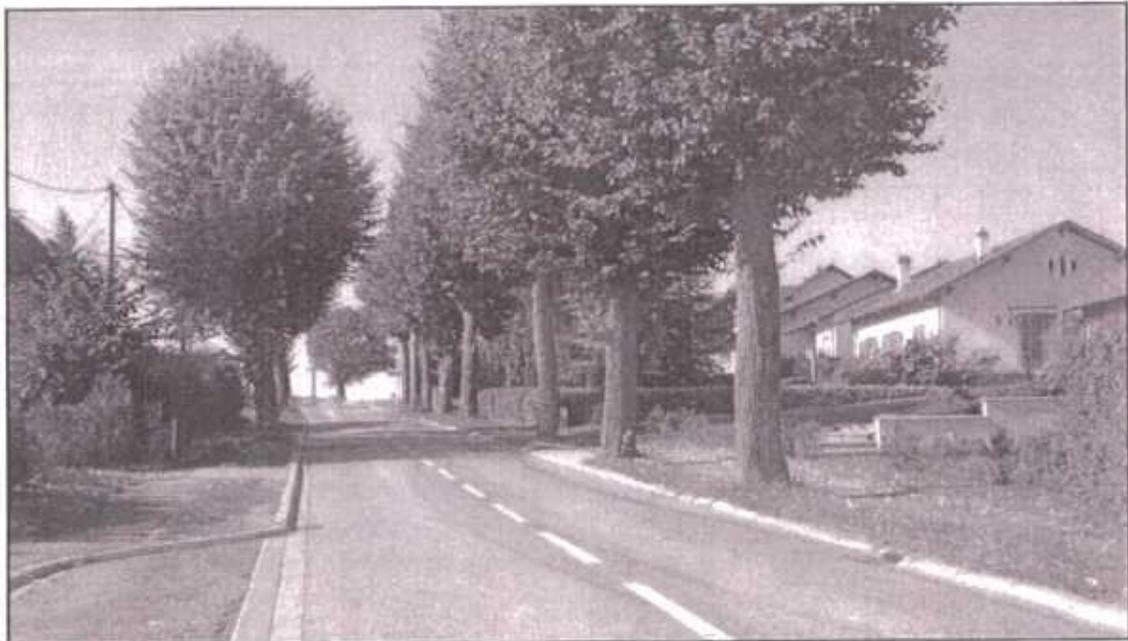
Cependant, peu de vergers sont en friche ou non entretenus, ce qui indique l'attachement et l'intérêt de la population à ces parcelles familiales.

Implantés à l'arrière des habitations et disposés en lignes ou en plein, les vergers traditionnels haute tige sont d'une qualité paysagère remarquable. Ils constituent un espace tampon pittoresque autour des villages, filtrant les vues tant vers l'extérieur que vers l'intérieur, et laissant apparaître çà et là quelques toitures, une portion de façade ou encore une enfilade de maisons et jardins. Ils contribuent à marquer et renforcer l'identité communale en formant une zone de transition entre le territoire urbanisé et la zone agricole ouverte.

Alignement paysager remarquable



RD29 à Valette (Vue d'Ouest en Est : entrée de village)



RD29 à Valette (Vue d'Est en Ouest : sortie de village)

7.4. Les massifs boisés

Les massifs boisés occupent 135 ha du ban communal et sont situés à l'ouest, au centre, à l'est et au nord pour des massifs de plus petite taille. IL s'agit de forêt communale soumise au régime forestier, gérées et entretenues par l'ONF. Ce sont des bois de feuillus constitués de chêne pédonculé et sessile, de hêtre, de frêne, de charme, d'érable sycomore et champêtre, de noisetier, de merisier, d'alisier torminal, de poirier, de troène, auxquels se mêlent des essences arbustives comme le prunelier, l'églantier, le cornouiller sanguin. Ces massifs boisés abritent une faune classique des bois, et leur position sur le territoire offre aux rapaces des perchoirs et des points d'observation sur les prairies de la commune.

Des plantations de sapins de Noël, de très petite surface, sont localisées près des bois au centre de la commune, en lisière forestière, et ne constituent pas une gêne vis-à-vis des exploitants agricoles, du paysage. Elles sont en effet accolées à la forêt, et ne sont pas visibles depuis la route ou autre lieu d'observation.

7.5. Les haies et les bosquets

En plus de ces massifs boisés, de **nombreux bosquets** plus ou moins étendus sont présents au sein des zones en herbe, notamment dans le secteur nord-ouest et au sud du village de HOSTE. Ces bosquets sont issus de la régénération naturelle des massifs boisés aux alentours, et leur progression est plus ou moins contrôlée selon l'entretien qu'ils reçoivent. On retrouve les mêmes essences citées précédemment.

Le **réseau de haies** présent sur la commune est assez dense et bien développé sur l'ensemble du territoire. Elles sont situées le long de chemins et sur leur talus, ou sur des parcelles longeant des prairies ou des cultures. Elles sont constituées d'essences arbustives comme l'églantier, le prunelier, le cornouiller sanguin, l'aubépine, les saules à l'état arbustif, la viorne aubier, le sureau, le troène et de quelques arbres comme le chêne pédonculé, l'érable champêtre, le noyer, le poirier, le merisier, le frêne, l'alisier torminal. Les parties non colonisées par ces essences le sont par un tapis de ronce.

Les essences comme la viorne aubier, le cornouiller, le troène reflètent la nature calcaire du sous-sol. A ces haies s'ajoutent quelques saules têtards le long d'un chemin à Valette.

Haies et bosquets constituent un lieu de nourrissage, de nidification, de halte ou d'abri contre les prédateurs très appréciés des petits mammifères et de l'avifaune. Ils sont aussi utilisés par les camassiers (mustélidés ou renards) lors des déplacements à travers le territoire agricole. Dans ce complexe formé par les haies et bosquets, vergers, prairies, friches, de nombreux rapaces sont observables comme le milan royal, la buse variable, le milan noir et montrent la richesse de ces lieux.

Outre leur intérêt floristique et faunistique, les haies et bosquets sont intéressants d'un point de vue cynégétique, paysager (renforcement des perspectives), agricole (rôle de brise vent protégeant les cultures) et anti-érosif (stabilisation des sols par leur enracinement).

Des haies de résineux ont été plantés par des particuliers autour de leur maison ou jardin afin de s'isoler des regards extérieurs, mais ces clôtures peuvent constituer une gêne pour les voisins qui voient leur durée d'ensoleillement diminuer. D'autres plantations déprécient considérablement le paysage car elles constituent un obstacle aux perspectives sous forme de rideau artificiel : il s'agit d'une barrière d'épicéas en pleine zone agricole au lieu-dit Scharfenhuebel, et une rangée d'épicéa le long de l'étang du bas qui dévalorise son cadre naturel. Ces barrières d'épicéas en pleine zone agricole et au bord des étangs viennent déprécier le paysage et briser les perspectives. D'autres haies de résineux sont dispersés sur la commune, comme au lieu-dit Kiesel le long d'un chemin pour accéder à un jardin privé, lui-même entouré d'épicéas, au bord de l'étang du haut.

7.6. Les friches

Présentes en grande majorité dans la partie est du ban communal, les friches sont formées d'un ensemble de petites parcelles à l'abandon. La plupart d'entre elles sont situées près des bois au centre de la commune. Aucune intervention ou travaux n'a eu lieu depuis longtemps et la végétation herbacée colonise progressivement ces espaces. Ces parcelles sont délaissées car elles ne répondent pas aux besoins de l'agriculture (faible valeur agronomique, accès, topographie), ou suite au désintéressement de leur propriétaire. Bien qu'une grande partie de ces friches ne soient pas visible de loin, elles contribuent à la destructuration du paysage par leur aspect dense, impénétrable et non entretenu. Cependant, elles constituent également une zone où la diversité floristique est très grande, hébergeant de nombreux insectes, et attirant les oiseaux et les mustélidés.

7.7. Les zones humides

Les zones humides sont assez nombreuses sur la commune de HOSTE, elles se concentrent de long des ruisseaux, dans la zone centrale du ban, et près de l'étang du bas. Une d'entre elle est d'ailleurs une ZNIEFF (ZNIEFF du marais de Valette).

Les omières laissées par les tracteurs donnent lieu à la formation de trous d'eau colonisés par les batraciens, les libellules, et la flore aquatique.

Les espèces végétales rencontrées dans ces zones sont la reine de prés, le cirse maraîcher, la sphaigne, les joncs, la massette, le scirpe des marais. C'est également un milieu propice aux orchidées.

Cette grande variété floristique assure une richesse en insectes, et attire une faune qui y trouve abri, nourriture et lieu de quiétude.

Ces zones humides constituent une des richesses floristique, faunistique, et paysagère du ban communale de HOSTE. Elles sont menacées par les besoins de drainage de l'agriculture, et leur équilibre reste fragile.

● La ZNIEFF du marais de Valette

Une ZNIEFF de type I est présentée à HOSTE. Les ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ont été initiées en 1982 par le Ministère de l'Environnement et conduites par le Museum d'Histoire Naturelle. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel et constitue une des bases scientifiques de la politique de gestion de la nature. Il existe des ZNIEFF de type I qui signalent la présence

d'une espèce végétale ou animale particulière et des ZNIEFF de type II qui signalent la présence d'un milieu naturel remarquable.

Le marais de Valette est situé en lisière Nord de la forêt de l'Unlerhotz et est coupé dans sa longueur par le ruisseau de l'Altwiesgraven qui alimente l'atang de Diefenbach. Le site s'insère dans un paysage comportant forêts et prairies pâturées, mais il n'est cependant que difficilement perceptible du fait de sa localisation en fond de vallon. Il concerne les communes de HOSTE, LEYVILLER et SAINT-JEAN-ROHRBACH, sur une surface de 15 ha pour un milieu du type prairie tourbeuse et marais. La zone humide du marais est d'ailleurs inscrite au SDAGE Rhin Meuse.

L'ensemble marécageux est composé de roseaux, de bosquets de saules et de quelques secteurs de prairies tourbeuses issues d'un suintement de sources calcaires. Le marais était autrefois entretenu par une activité agricole extensive de type fauche ou pâturage, aujourd'hui abandonnée. Cet abandon a pour conséquence une colonisation progressive du marais par les roseaux et les bosquets de saules. La partie sud, enclavée entre la forêt et le ruisseau présente des unités écologiques diversifiées constituées essentiellement de friches herbacées marécageuses hautes et de saulaies arbustives. La partie au nord du ruisseau est constituée de prairies naturelles humides à évolution tourbeuse, se prolongeant par un espace agricole prairial et cultivé. Cinq unités écologiques ont été distinguées.

Type de milieu	Espèces végétales remarquables
Prairies naturelles mésohygrophiles à Brome rameux. Inscrit à la Directive Habitat.	Orchis fistuleuse. Succise des prés.
Prairies naturelles hygrophiles à Molonie bleue. Inscrit à la Directive Habitat.	Eilobe des marais. Scirpe glauque (planté protégée au niveau régional). Laïche banche. Lianigrette à larges feuilles (plante protégée au niveau régional). Valérique dioïque. Orchis incarnata. Orchis fistuleuse. Succise des prés. Scirpe à une glume.
Caricaie haute.	
Roselière phragmitaie.	
Saulaies basses à saule cendré.	

L'intérêt végétal du marais de Valette s'appuie sur une excellente qualité des prairies humides à Laïches où se localisent deux plantes protégées au niveau régional : la linaigrette à larges feuilles et le scirpe glauque.

L'avifaune nicheuse est bien représentative des zones humides avec la rousserolle effarvate, la rousserolle verderolle, le bruant des roseaux, la locustelle tachetée, le busard des roseaux et le busard cendré.

- **Protection des zones humides**

Dans le cadre de l'aménagement de la zone départementale de FAREBERSVILLER – HENRI VILLE, des mesures compensatoires à la destruction des zones humides ont été réalisées.

Des zones humides de HOSTE vont être mieux conservées dans ce cadre.

7.8. Les étangs et les roselières

- **Les étangs**

Les deux étangs de la commune de HOSTE, d'une superficie de 17 et 24 ha, représentent un des attraits majeurs de la commune. La pêche est largement développée, et ces étangs insérés dans leur cadre naturel attirent de nombreux pêcheurs qui apprécient la tranquillité des lieux et l'aspect sauvage, malgré la pollution des eaux par les effluents de Valette et de HOSTE.

Ces étangs attirent une faune palustre nombreuse et diversifiée, et des points d'observation des oiseaux ne manquent pas. A ce titre, la commune a réalisé un poste d'observation des oiseaux, à vocation pédagogique, sur l'étang du haut.

D'autres étangs de plus petite taille sont présents sur le ban communal, il s'agit d'étendues d'eau privées ? Le plus grand d'entre eux se trouve au centre de la commune le long du bois, il est traversé par le ruisseau de Valette. Les deux autres sont de toute petite surface et se situent de part et d'autre de la RN56 à l'entrée de HOSTE à l'est : le premier est clôturé entièrement et entouré d'une haie d'épicéas, le deuxième est un trou d'eau carré au milieu d'une friche arbustive. Ces deux autres points d'eau sont également traversés par un fossé qui vient de la plaine, traverse la nationale, et se jette dans le Hosterbach à l'est de la commune.

La faune rencontrée dans ces étangs est typique des milieux aquatiques, avec cependant la présence de tortues de Floride dans l'étang du Haut. Cette tortue est un grand prédateur qui cause de grands dommages sur la faune, il serait souhaitable de chercher à contenir cette population voire de l'éliminer.

- **Les roselières**

Les roselières sont présentes tout autour des étangs, mais aussi le long des ruisseaux, dans certaines zones humides, et dans la pointe est du ban communal. Les roselières de l'étang du bas posent le problème de l'accès aux berges pour la pêche, et pour y remédier des cabanes sur pilotis ont été construites tout autour de l'étang. Ces espaces offrent l'abri, la nourriture, la quiétude et un lieu de nidification à de nombreux oiseaux comme les canards et foulques. Les relevés de terrain ont également permis d'observer le busard des roseaux (*circus aeruginosus*) dans le marais de Valette, espèce peu courante qui apprécie les grandes étendues de roseaux, en bordure d'étang et de marais.

Ce busard a donc établi son territoire de chasse dans les zones humides et les roselières, les prairies alentours et les friches. En France, la population nicheuse du busard des roseaux, en expansion numérique, était estimée entre 700 et 1000 couples en 1984, mais est sans doute bien supérieure actuellement. Ces chiffres confirment l'aspect peu courant de cette espèce. Le busard cendré et le grèbe huppé ont également été observés.

B - OBJECTIFS ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

1. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES D'URBANISATION

Les contraintes pour le développement de l'urbanisation de HOSTE sont liées aux éléments suivants :

- **équipements et réseaux** : la RN56 (accès individuel limité) et l'assainissement (réseau limité par endroit),
- **trame paysagère** :
 - * vergers de qualité en arrière de maison,
 - * village implanté en ligne de crête, ce qui rend plus délicate l'intégration paysagère des extensions urbaines,
- transport de gaz et d'hydrocarbures,
- lignes électriques aériennes,
- forêts soumises au régime forestier,
- **servitudes**,
- **accès** : route parfois très étroite dont l'élargissement est difficile,
- risques d'inondations liées aux étangs,
- exploitations agricoles en activité au cœur du village de Valette.

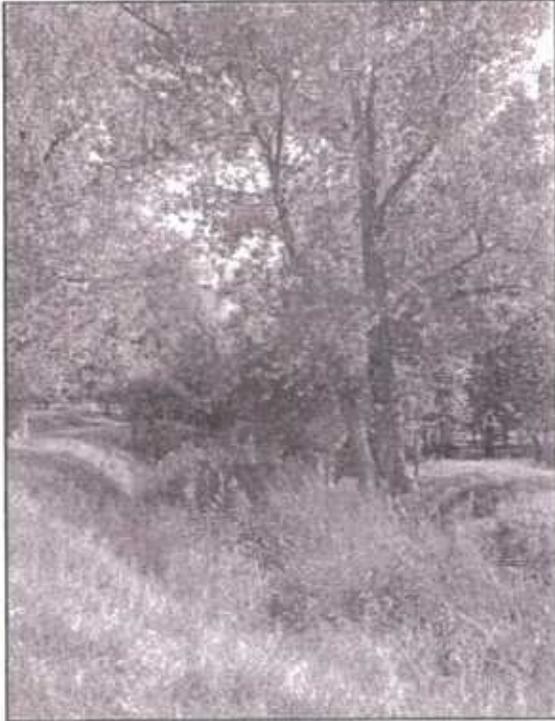
2. PREVISION DE DEVELOPPEMENT ET OBJECTIFS MUNICIPAUX

- **Accueil de la population** : la commune souhaite pouvoir accueillir des jeunes décohabitants et de jeunes actifs du secteur.
La création de nouvelles zones à bâtir est une priorité. Elle se réalisera dans le cadre de l'extension de l'urbanisation existante. Néanmoins, elle doit être accompagnée d'actions de préservation d'espaces verts (vergers et jardins notamment). Néanmoins, l'expansion de la commune devra être maîtrisée.
- **Architecture** : la commune souhaite laisser une certaine souplesse architecturale pour les constructions nouvelles ou les réhabilitations. Elle a la volonté de développer plus d'homogénéité dans les nouvelles constructions. L'ensemble des constructions existantes ou futures devront répondre à des critères d'aspect extérieur qui affirmeront l'identité de HOSTE. Un règlement municipal d'urbanisme existera en parallèle de la carte communale.
- **Urbanisme** : la commune souhaite voir se constituer un véritable plan de déplacement et maillage de rues dans les nouvelles zones d'extension, les carrefours devront être particulièrement traités.
- **Activités** : la commune souhaite contribuer à maintenir les activités en place.
Elle crée un secteur spécifique pour l'entreprise de meubles existantes, dans l'éventualité d'une extension. Elle n'envisage pas l'accueil d'entreprises, notamment celles bruyantes ou génératrices de trafic.
- **Milieu naturel** : la commune souhaite protéger la forêt.
La préservation des vergers et jardins en limite d'urbanisation qui constituent également un atout. Il s'agit d'espaces très importants pour les habitants de la commune, de lieux de transition et de valorisation dans le cadre du paysage urbain. Ils devront être protégés.

Les objectifs de développement de la commune sont liés à un accroissement mesuré de sa population. Actuellement, HOSTE compte 580 habitants. D'ici 10 ans, elle envisage une croissance démographique de l'ordre de 100 habitants.

C - DEFINITION DU PARTI D'AMENAGEMENT

Les coupures vertes



Zone tampon entre Hoste-le-Bas et Hoste-le-Haut (inconstructible)



Zone tampon interne à Hoste

1. CHOIX D'AMENAGEMENT

Les orientations à mettre en oeuvre sont les suivantes :

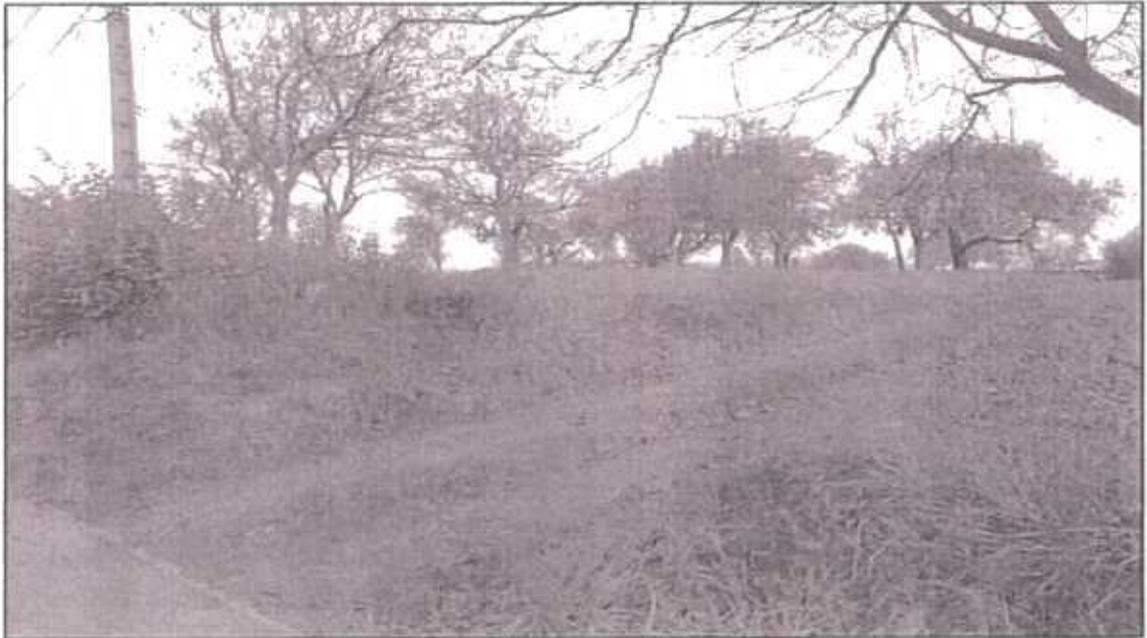
1. **Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles et forestières** sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie dans les systèmes d'exploitations locaux. L'ensemble de la forêt est classée en zone N inconstructible.
2. **L'urbanisation doit se réaliser prioritairement en continuité avec les bourgs et villages** existants et suffisamment importants. Le développement en "doigt de gants" :
 - provoque l'extension des voiries et réseaux divers,
 - banalise le paysage urbain et est préjudiciable à l'esthétique urbaine,
 - éloigne les futurs habitants du coeur du village,
 - cause des problèmes de sécurité routière (accès...),
 - provoque des pressions foncières,
 - est préjudiciable à la vie de la commune, à son animation.

Ce qui implique un développement suivant une organisation forte (maillage de rue, places publiques urbaines...) notamment dans le cadre de l'extension pavillonnaire.

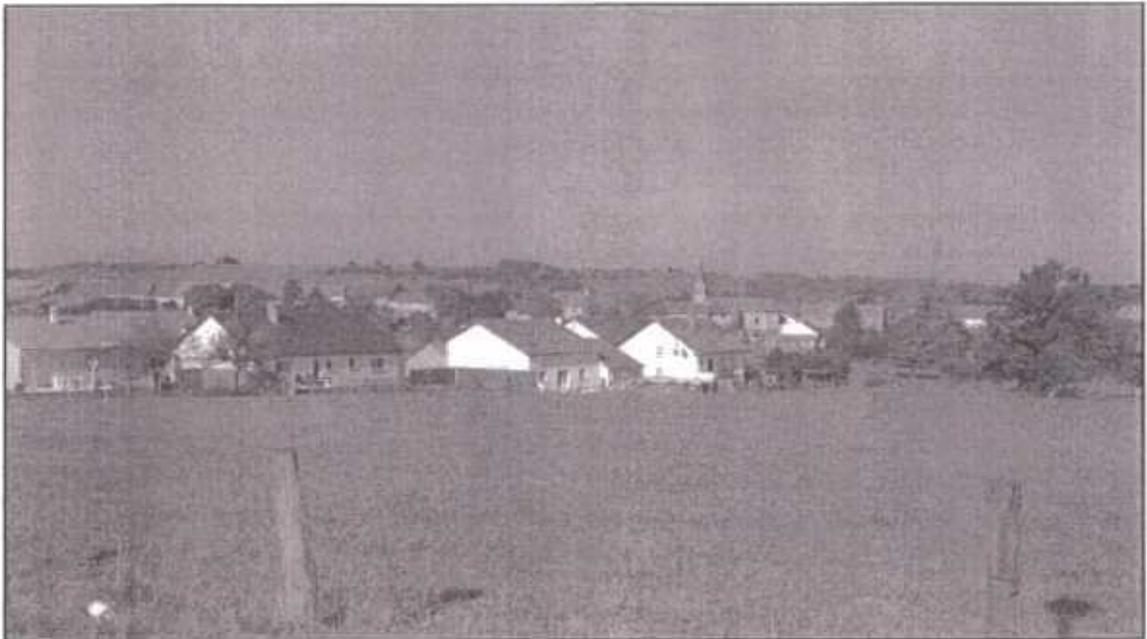
Les coupures vertes entre villages et au sein d'HOSTE-HAUT seront toutefois préservées, à la fois pour leur intérêt paysager et du fait des contraintes qui s'y appliquent.

3. **La réalisation d'une aire spécialisée** doit favoriser le développement économique et la possibilité d'extension et d'installation d'artisans dans les zones urbaines.
4. **La protection des éléments du patrimoine architectural et paysager** doit être favorisée dans une volonté de développement urbain. Il s'agit de mettre en place un règlement municipal d'urbanisme.
5. **Le développement doit permettre d'attirer** des personnes de la tranche d'âge 20-39 ans. La création d'emplois tout autant qu'une offre adaptée en logements et en services en constituent un facteur.
6. **La volonté municipale** est marquée par un souhait de développement résidentiel de la commune dans des limites dictées par le site et son fonctionnement. Les constructions individuelles à usage d'habitation seront privilégiées dans un gabarit maîtrisé.
L'urbanisation se réalisera au rythme des besoins recensés par la commune pour une bonne intégration de la population.

Extension de l'urbanisation



Route d'accès potentiel d'un secteur urbanisable (Hoste haut : Hinter harten)



Secteur urbanisable en frange d'un lotissement récent (Valette : Kleinwend)

2. TRADUCTION REGLEMENTAIRE DES CHOIX

● ZONES C (constructibles) :

Elles regroupent le centre ancien des villages dans leurs parties denses.
Les parties récentes de la commune ainsi que les secteurs privilégiés pour accueillir les nouvelles constructions.

HOSTE-BAS

Les secteurs pouvant accueillir une urbanisation massive sont au nombre de deux :

- en arrière de la rue du Bourg (côté sud) avec deux accès possibles sur cette même voie (nombre de pavillons constructibles : 10).
La partie sud de la zone demeure inconstructible du fait de la proximité de l'étang.
- en arrière de la rue nationale (côté ouest) avec un accès sur la rue du Moulin et un accès sur la rue nationale (12 pavillons constructibles).
Une extension de l'urbanisation peut être réalisée en arrière de la rue nationale (côté village) avec un accès envisageable sur la rue nationale et un accès sur la rue d'Elviller (6 pavillons constructibles).

Par ailleurs, le nombre de pavillons pouvant être édifiés en interstice des constructions existantes est de 10.

HOSTE-HAUT

Trois secteurs recevront prioritairement les nouveaux pavillons :

- en arrière de la rue du Petit Pont (côté est) avec des accès multiples envisageables sur cette même rue ou sur la rue du Bourg (potentiel de 18 pavillons),
- rue du Bourg et rue des Grillons dans le prolongement et face à des constructions existantes (il existe un potentiel d'environ 12 pavillons à cet endroit).

10 pavillons pourront aussi être construits en interstices des secteurs bâtis (rue Saint-Jean et rue du Petit Pont).

VALETTE

Trois secteurs d'importances différentes accueilleront les nouveaux pavillons :

- partie ouest du village (rue Saint Louis), en extension de la partie agglomérée, limitée pour des questions de sécurité routière (visibilité) : les pavillons constructibles seraient au nombre de 4,
- partie est par un maillage de voie rue des Vergers, rue des prés (30 pavillons pouvant être implantés selon le plan de composition adapté),
- WIESENHUEBEL (3 pavillons dans le prolongement des habitations existantes).

En outre, 15 nouveaux bâtiments à usage d'habitation pourront être implantés dans le centre urbanisé de VALETTE.

ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Au total, la carte communale offre des potentialités pour construire (en nombre de parcelles pour pavillon) :

- HOSTE-BAS : 38,
- HOSTE-HAUT : 40,
- VALETTE : 52.

Soit un total de 130 parcelles dont 35 en interstice des centres-anciens des villages.

● **ZONE A**

Deux parcelles ont été classées en A pour permettre l'extension éventuelle d'une entreprise (menuiserie) à HOSTE-BAS.

Elles se situent à l'arrière des fronts bâtis sur la RN. Elles ne jouxtent pas des parcelles bâties.

● **ZONE N**

Il s'agit de l'ensemble des zones inconstructibles de la commune pour des questions de contraintes d'urbanisation (capacité des réseaux, des équipements, desserte, paysage, topographie, ...).

LES DISPONIBILITES OFFERTES PAR LA CARTE COMMUNALE

SECTEURS URBAINS	SURFACE (ha)	DISPONIBILITES
C : Constructible	55,5 ha	130 parcelles
A : Activités	0,5 ha	
SECTEURS NATURELS		
N : Inconstructible	865	
ENSEMBLE	921 ha	130

3. COMPATIBILITE ENTRE PARTI D'AMENAGEMENT, OBJECTIFS ET ENVIRONNEMENT

3.1. Les moyens de préservation de l'environnement

● Le cadre naturel

L'élaboration de la carte communale est l'occasion de préserver les sites naturels sensibles de la commune :

- la forêt entièrement classée en « inconstructible »,
- les jardins et vergers nécessaires au cadre de vie des habitants,
- les abords des étangs inconstructibles.

● Le cadre bâti

Le parti d'aménagement a pour objet la garantie d'une urbanisation cohérente de la commune.

Les zones d'extensions sont limitées en raison du site (couverture végétale, topographie, site Inondable, zone de risque...) et soumises à conditions spécifiques (desserte, qualité du site...).

L'extension en « doigts de gant » est limitée.

Le développement des zones urbanisées doit garantir également le respect d'une architecture harmonieuse.

● Le cadre économique

La carte communale prend en compte les projets de développement économique communal.

Elles sont situées en dehors des zones urbaines à usage d'habitat.

3.2. Objectifs de croissance et potentiel constructible

La carte communale dégage un potentiel de 130 parcelles constructibles.

Néanmoins, on peut estimer que la moitié des parcelles sont bloquées pour une période longue (pas mises en vente). Le nombre de parcelles disponibles serait réellement d'environ 65 répartis ainsi :

- 25 pour absorber le desserrement résidentiel. Actuellement, la commune compte 579 habitants et 199 résidences principales soit 2,9 personnes en moyenne par ménage. Ce nombre risque de baisser au vu des tendances enregistrées, nationalement pour atteindre 2,6 (moyenne départementale actuelle).
Donc, il convient d'accueillir environ 25 ménages pour maintenir a minima la population de HOSTE (car un total d'environ 233 ménages, avec 2,6 personnes par ménage, donne une population d'environ 580 habitants),
- 40 parcelles pour une nouvelle population (soit 120 habitants de plus en comptant 3 personnes par foyer).

La commune souhaite une augmentation de 100 habitants, ce qui est conforme aux possibilités laissées par la carte communale.

